

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CENTRALE DE COGÉNERATION  
À BÉCANCOUR  
PAR TRANSCANADA ENERGY LTD.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 2

---

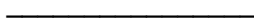
Séance tenue le 19 novembre 2003 à 13 h 30  
Église multifonctionnelle  
3025, rue Nicolas-Perrot,  
Bécancour

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	2
PRÉSENTATION DE HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION .....	8
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JOHN BURCOMBE .....	17
M. BERNARD LAVALLÉE .....	26
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS PAR LA COMMISSION .....	31
M. JOHN BURCOMBE .....	48
QUESTIONS PAR LA COMMISSION .....	56



**SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2003**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique portant sur le projet de centrale de cogénération de Bécancour par TransCanada Energy Ltd.

10

Alors je vais amorcer cette deuxième séance avec l'appel de documents qui ont été demandés en dépôt hier ainsi qu'avec les réponses laissées en suspens. Je vais y aller de façon, en commençant par le promoteur et en me dirigeant par la suite auprès des personnes-ressources.

15

On avait annoncé que cet après-midi, on traiterait particulièrement des questions énergétiques, alors c'est toujours ce qui est prévu au programme.

20

Et en conséquence, je vais demander tout de suite après l'appel de ces documents à Hydro-Québec Distribution de nous faire une présentation du Plan d'approvisionnement et peut-être aussi un mot sur le Plan stratégique d'Hydro-Québec, mais enfin le plan d'approvisionnement, c'est ce qui nous intéresse particulièrement.

25

Il sera donc question également cet après-midi d'efficacité énergétique, alors je crois que l'Agence d'efficacité énergétique est avec nous aussi, est-ce que c'est le cas ou pas, monsieur Carbonneau?

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

30

Oui, monsieur Daneau est dans la salle.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

35

D'accord. Alors il y aura sûrement des questions sur les projections gouvernementales en matière d'efficacité énergétique.

Et bien sûr, il y a des citoyens qui sont inscrits au registre et qui sont également appelés à poser leurs questions.

40

J'aimerais aussi probablement cet après-midi faire témoigner également Gaz Métropolitain quant à l'alimentation, parce que le projet de TransCanada requiert une alimentation en gaz naturel, alors j'aimerais que Gaz Métro, probablement en fin de séance, réponde à nos questions. En gros, c'est ça.

45 Et ce soir, bien sûr, la Commission a l'intention d'aborder la question des gaz à effet de serre, alors il en sera question, ainsi que des risques technologiques. Donc c'est un petit peu le programme de la journée. Et bien sûr, à travers ça les questions des citoyens, parce que nous sommes là bien sûr pour eux. Alors ne vous impatientez pas, je vais vous appeler, je vais vous donner votre chance au cours de ces présentations.

50 Je rappelle également à ceux qui sont inscrits au registre qu'ils conservent leur droit d'inscription. Ils ont, à chacune des apparitions devant nous, à chacune des interventions, la possibilité de poser deux (2) questions à la Commission. Je vous demanderais, avant de vous réinscrire au registre, d'être passé devant nous, pour éviter de monopoliser le registre. On essaie de donner la chance à tous les citoyens de poser des questions.

55 Alors madame Jean à l'arrière pourra vous réinscrire au registre dès que vous serez passé devant la Commission, puis ça nous fera plaisir de vous accueillir à nouveau.

60

---

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

##### **PAR LA PRÉSIDENTE:**

65 Alors sans plus tarder, je passerai au suivi de documents à déposer ou des demandes laissées en suspens. Alors je commencerai par madame Wilson. Bonjour.

##### **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

70 Bonjour madame la Présidente. Hier, il y a eu une demande pour avoir des informations pour des émissions en amont des extractions et la production pour le gaz naturel, et je peux vous donner la référence. C'est une référence d'un rapport qui a été fait par CAPP qui est Canadian Association of Petroleum Producers, et je pourrais le faire parvenir après la séance par écrit. C'est un rapport qui date de 99 et qui donne des chiffres de 95.

75

Je sais que de ma connaissance, il y a des mises à jour qui sont en train d'être faites pour ce rapport et qu'on attend d'avoir le rapport à jour fin janvier 2004.

##### **PAR LA PRÉSIDENTE:**

80

Merci. Et est-ce que vous seriez prêt aussi cet après-midi à nous expliquer comment il serait possible d'accroître l'efficacité de la centrale que vous projetez?

85 Hier, quand on a regardé les pertes, on vous a posé des questions sur est-ce qu'il serait possible de réduire ces pertes-là ou de récupérer ces pertes-là à d'autres fins, est-ce qu'il serait possible pour vous de le faire ou peut-être ce soir même, ça pourrait aller à ce soir?

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

On pourrait aborder la question aujourd'hui. Est-ce que vous voulez le faire maintenant?

90

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va y aller maintenant.

95

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

OK. Premièrement, j'aimerais mentionner que nous, on a répondu à un appel d'offres pour Hydro-Québec pour une base cinq cent sept mégawatts (507 MW) et un des critères de cet appel d'offres était d'avoir la technologie éprouvée et aussi qui était disponible sur le marché commercial.

100

Je donnerais peut-être la parole à monsieur Tokatelloff de parler un peu plus de la technologie qu'on a proposée pour notre centrale.

105

**PAR M. DANIEL TOKATELOFF:**

Madame la Présidente, donc comme mentionné, ce projet est basé sur un cycle combiné qui, nous considérons, est la meilleure technologie de centrale thermique actuellement.

110

Naturellement TransCanada a choisi, dans les éléments principaux, une turbine à gaz qui est éprouvée. Il y a une série de turbines à gaz sur le marché disponibles, la turbine qui a été choisie est une de celle qui a été le plus utilisée à travers le monde. On peut dire que cette turbine à gaz, on peut le mentionner, parce qu'elle a déjà été définie, c'est une General Electric de type 7 FA dont à notre connaissance presque six cents (600) exemplaires fonctionnent déjà à travers le monde, avec un autre deux (200) à trois cents (300) exemplaires en commande ou en cours d'installation. Donc c'est une turbine très éprouvée qui a un très haut taux, non seulement d'efficacité, mais de fiabilité et de disponibilité.

115

Alors le choix de la technologie repose sur cette machine. Le reste du cycle thermique est aussi très avancé, puisqu'on parle d'un cycle de vapeur qui est ce qu'on appelle à trois (3) pressions et resurchauffe. Dans le cycle de vapeur donc, il n'y a pas de possibilité d'améliorer à toutes fins pratiques ce cycle-là, puisque c'est vraiment la fine pointe de la technologie.

120

Alors pour revenir à la turbine à gaz qui est le morceau principal peut-être, nous insistons sur cet aspect de technologie éprouvée qui a justifié le choix de cette machine par TransCanada.

125

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

130 Donc il ne serait pas possible, par exemple, de produire plus de vapeur pour d'autres clients que ce que vous nous avez annoncé hier soir?

**PAR M. DANIEL TOKATELOFF:**

135 Disons que le projet qui était proposé a été conçu sur la base des deux (2) clients actuels. Donc essentiellement, la turbine à vapeur est prévue pour les soutirages, le terme français de "extractions" pour alimenter ces deux (2) clients.

140 Donc on peut dire, à toutes fins pratiques, le projet présent est basé sur les deux (2) clients actuels.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

145 S'il advenait que d'autres clients se présentent, qu'est-ce que cela vous obligerait de faire pour pouvoir satisfaire d'autres clients qui requièrent de la vapeur?

**PAR M. DANIEL TOKATELOFF:**

150 Naturellement, il faudra regarder les besoins de ces clients. Si c'est une demande relativement faible, TransCanada va regarder les possibilités et en fonction naturellement des contrats qu'ils ont déjà avec leurs deux (2) clients qui vont prendre la priorité dans la fourniture.

155 Si la nouvelle demande de vapeur est assez forte, TransCanada serait d'autant plus intéressée à regarder ce client, mais naturellement on parle maintenant d'un changement de cycle assez important possiblement, donc TransCanada, je pense pouvoir dire, se déclare intéressée à le regarder, mais à l'intérieur des contraintes actuelles de contrats déjà signés avec Hydro-Québec d'un côté et les clients de vapeur de l'autre côté.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

160 Est-ce que cela nécessiterait des modifications technologiques, des investissements supplémentaires ou si avec le projet actuel, il serait possible de satisfaire d'autres clients?

**PAR M. DANIEL TOKATELOFF:**

165 Alors si c'est un client de vapeur important, ça demanderait une modification définitivement du cycle proposé.

170

Le minimum serait une modification de la turbine à vapeur. Par contre aussi, ça a une implication sur la production d'électricité vendue à Hydro-Québec. Donc de là intervient toute l'interaction entre les contrats déjà signés.

175

Je pense qu'une compagnie comme TransCanada est très intéressée à regarder les clients de vapeur importants, puisque ça permet justement de proposer un cycle de cogénération à haute efficacité. Alors TransCanada est très intéressée à le regarder à nouveau à l'intérieur des contraintes existantes des contrats déjà établis.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

180

Merci. Alors c'était tout pour vous, madame Wilson?

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Oui madame la Présidente.

185

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Le ministère de l'Environnement, madame Gagnon, est-ce que vous avez des documents à déposer ou des précisions à apporter aux questions traitées hier soir?

190

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

Bonjour madame la Présidente. Oui, j'ai deux (2) réponses à apporter à des questions qui ont été soulevées hier soir.

195

Alors pour ce qui a trait au projet TransAlta, on avait demandé qu'est-ce qui s'était passé de ce côté-là. Alors c'est un projet de centrale thermique de cogénération de cent quarante-huit mégawatts (148 MW) qui avait été présenté par la compagnie TransAlta Énergie Corporation en réponse à l'appel d'offre APR-91 d'Hydro-Québec.

200

Le projet a été en audience publique en avril 94, le ministère avait alors commencé, amorcé l'analyse environnementale. Le contrat a été résilié par Hydro-Québec le 13 novembre 1997.

205

Alors le dossier n'a jamais fait l'objet de recommandation au niveau du Conseil des ministres. Alors c'est l'information qui était disponible. Il y a un rapport du BAPE je crois aussi qui existe sur ce dossier-là.

210

Maintenant, pour ce qui a trait à la Centrale TAG, en finissant la séance hier soir, vous nous aviez demandé si c'était possible de vous fournir les données d'émissions par mégawatt produit.

215 Alors aujourd'hui, je vous dépose les données d'émissions qui figurent à l'inventaire des émissions du ministère de l'Environnement pour les années 97 à 2002. Pour faire le calcul, nous aurions besoin des données concernant la production annuelle de la centrale; ce sont des données qui appartiennent à Hydro-Québec, alors peut-être qu'il y aura lieu qu'on leur demande de nous les fournir. Mais j'ai pas en main ces données-là présentement.

220 Il serait possible toutefois, si vous le désirez, qu'on retourne au dossier initial et qu'on puisse faire des calculs théoriques à partir de l'étude d'impact et des documents dont on disposait à ce moment-là. Alors de retour au bureau, ce serait possible de vous fournir ces calculs-là si jamais vous le désirez.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

225 Merci. Alors comme vous m'avez ouvert la porte, je vais aller du côté de madame Racine d'Hydro-Québec!

230 On vous avait aussi posé une question hier sur l'utilisation de la Centrale TAG par rapport à la centrale nucléaire de Gentilly, mais peut-être répondre avant tout à la question: serait-il possible de nous fournir la production annuelle de mégawatts à la Centrale TAG?

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

235 Oui, c'est une information que je peux aller vous chercher puis vous rapporter même possiblement après une pause en après-midi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

240 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Alors, c'est bien en mégawattheures qu'on cherche la production, est-ce que c'est ça? Ou en mégawatts?

245 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En heure. C'est bien ça, madame Gagnon? C'est tant du mégawattheures, je pense.

250 En tout cas, je vous invite à parler à madame Gagnon, parce qu'elle a l'autre partie de l'équation.



**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

255 D'accord. Pour ce qui est de la question sur la nécessité de la centrale de la turbine à gaz à Bécancour, je suis retournée au rapport du BAPE, je vais vous dire exactement à quelle page, en fait c'est chapitre 2 à 2.1, le premier paragraphe fait état clairement, il y avait deux (2) raisons principales pour justifier le projet, je peux vous lire le passage. Alors c'est de:

260 "Répondre d'abord à l'accroissement anticipé de la demande d'électricité pendant la période de pointe annuelle soit entre les mois de décembre et de mars et alimenter avec un maximum de fiabilité les services auxiliaires de la Centrale Gentilly 2 en cas de panne du réseau."

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

265 Cette information est toujours valable?

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

270 C'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

275 D'accord, merci. Monsieur Carbonneau?

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

280 Bonjour madame la Présidente. Je suis effectivement en mesure de déposer deux (2) décrets faisant état des conditions liant le gouvernement et Aluminerie Alouette en relation donc avec cette demande supplémentaire de cinq cents mégawatts (500 MW).

285 Et annexées à un de ces décrets, on retrouve aussi les conditions auxquelles l'électricité est distribuée par Hydro-Québec à Aluminerie Alouette pour le projet, la phase 2 de l'aluminerie à Sept-Îles.

Donc je pense bien qu'on a tous les détails là-dedans demandés.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

290 Merci. L'Agence de l'efficacité énergétique est avec nous, monsieur Carbonneau, je veux juste vérifier, ils seront en mesure cet après-midi de nous faire le bilan en matière d'efficacité énergétique?

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

295

Oui madame, je pense que monsieur Daneau a préparé l'information voulue.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

300

Parfait, merci. Alors voilà pour l'appel des documents et des questions laissées en suspens.

305

---

**PRÉSENTATION DE HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

310

Alors j'inviterais maintenant madame Racine à tout de suite entrer dans le vif du sujet et à nous présenter le Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec.

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

315

Alors bonjour tout le monde. J'ai pas nécessairement un nombre très grand d'acétates, j'avais fait les plus importants à mes yeux qui étaient pour présenter les besoins requis finalement lorsqu'on tient compte des approvisionnements qui ont déjà été sécurisés par appels d'offres ou qui sont en train de se sécuriser par appels d'offres.

320

Alors peut-être pour faire une première introduction, pour situer les gens, le Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution a été déposé à l'automne 2001. C'était le premier plan d'approvisionnement, il doit couvrir l'horizon 2001-2011, alors une période de dix (10) ans.

325

Ensuite, la Régie présente sa décision sur le plan pour nous dire si elle est d'accord avec les besoins qui sont présentés et si elle est d'accord avec les stratégies que nous avons proposées pour sécuriser finalement les approvisionnements. On a eu ces décisions-là en deux (2) phases.

330

On a eu une phase 1 en janvier 2002 qui nous a autorisés finalement à aller en appels d'offres dès février 2002; c'est l'appel d'offre à laquelle TransCanada Energy a répondu. Et ensuite, il y a eu une phase 2 de la décision qui était la décision finale qui concluait sur le reste de notre plan d'approvisionnement, alors sur le reste des moyens qui étaient suggérés entre autres pour répondre par exemple à des besoins de court terme.

335 Alors on va pas simplement faire des appels d'offres de long terme, mais on a également des appels d'offres prévus à plus courte échéance, pour nous permettre de s'ajuster avec la réalité de la demande québécoise et réajuster nos prévisions, finalement.

340 Selon la loi sur la Régie de l'énergie, on avait également un suivi annuel à déposer à la Régie de l'énergie. Alors à l'automne 2002, on a déposé un état d'avancement et on vient de déposer, je vais surtout parler finalement de l'état d'avancement 2003 qui vient tout juste d'être déposé en novembre.

345 Et peut-être pour établir un petit peu comment on s'y prend, on fait d'abord la prévision des besoins québécois, donc la prévision des ventes au Québec sur la période de dix (10) ans. On regarde ensuite quelles sont les pertes de transport et de distribution qu'on doit ajouter à cette prévision-là.

350 On tient compte également des économies d'énergie qui vont être réalisées par des programmes qui vont être mis en place, par aussi, il y a des économies tendanciennes qui continuent de se réaliser à chaque année. Alors on tient compte de ça.

355 On arrive ensuite, je pense que je peux vous montrer mon tableau, alors on arrive à un tableau comme ça où est-ce qu'on présente les approvisionnements. Là, je vous ai présenté les données à partir de 2006, puisque c'est là que le contrat de TransCanada Energy entre en service. Alors vous voyez, pour 2006, on est à cent quatre-vingt-sept virgule cinq (187,5 TW/h). Ça, ce tableau-là est selon un scénario moyen de la demande.

360 Une fois qu'on a établi nos besoins totaux, on soustrait ce qu'on a dans notre portefeuille déjà de sécurisé comme contrats, alors par exemple les approvisionnements patrimoniaux, ça, c'est ce dont on a parlé qui est l'électricité patrimoniale. C'est le cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h) que le producteur Hydro-Québec doit fournir annuellement plus les pertes. Alors ça représente cent soixante-dix-huit virgule neuf térawattheures (178,9 TW/h).

365 Ensuite, bien là, on obtient un approvisionnement qui nous reste à combler qui est de huit point sept térawattheures (8,7 TW/h), je suis toujours dans l'année 2006, et on soustrait finalement les quantités qu'on vient de sécuriser par l'appel d'offres qui a été fait en 2002. Donc le un point quatre (1,4 TW/h) que vous avez là, c'est la quantité du contrat de TransCanada Energy qui va nous être livrée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2006. C'est pour ça qu'on n'est pas  
370 encore à une quantité très élevée, parce le contrat entre en service à la fin de l'année.

Et ensuite, vous avez les appels d'offres de biomasse et d'éolien qui sont en cours présentement, donc on tient compte des entrées en service possibles qui vont sûrement être conclues par contrat dans l'année à venir.

375 Alors l'appel de biomasse, on se souvient, c'est cent mégawatts (100 MW), un maximum de cent mégawatts (100 MW) et l'éolien, c'est mille mégawatts (1000 MW). Par contre, ces

appels d'offres là ont des entrées en service qui sont étalées entre 2005 et 2012, alors ça rentre progressivement dans nos prévisions.

380

Alors finalement pour atteindre la dernière ligne où est-ce qu'on obtient nos approvisionnements additionnels requis, c'est ce qui nous reste à combler, donc après avoir tenu compte de tous nos moyens qui sont en place en ce moment.

385

Alors ce qu'on constate, c'est que nos besoins sont grands, ça fait juste nous confirmer fermement qu'on a besoin du contrat avec TransCanada Energy et plus encore, on voit qu'on va définitivement avoir à combler, en fait à faire des appels d'offres de long terme, par exemple on vise à partir de 2008-2009, c'est des besoins qu'on va vouloir commencer à combler par appels d'offres de long terme.

390

Ça signifie que, par exemple en 2004, on pourrait déjà tenter de faire un appel d'offres pour combler des besoins pour 2009 par exemple.

395

Les besoins qu'on voit qui sont importants pour 2006, le sept point un térawattheures (7,1 TW/h), c'est finalement des besoins qui vont être comblés par court terme, des appels d'offres de court terme. Alors une bonne partie de ça va être sécurisé sur les marchés par appels d'offres toujours, mais pour des périodes possiblement inférieures à un an.

400

Ce qu'on constate également, je peux vous montrer le tableau en mégawatts, alors on voit toujours pour 2006 ce que ça représente. On avait sept point un térawattheures (7,1 TW/h), je pense, alors là, on est à huit cent dix mégawatts (810 MW). C'est des quantités très importantes à combler par appels d'offres de court terme. On veut éviter ça le plus possible, mais ce qu'on se rend compte, c'est que la croissance annuelle est plus importante que ce qui avait été prévu dans notre Plan d'approvisionnement original de 2001.

405

410

Pour vous donner une idée, en 2001, dans notre plan, on prévoyait, sur la période de dix (10) ans, entre 2001 et 2011, on prévoyait une croissance de un point deux pour cent (1,2 %) par année, une croissance moyenne, ça représentait environ deux térawattheures (2 TW/h) par année. Quand on a fait notre état d'avancement 2002, on a augmenté la croissance à un point cinq pour cent (1,5 %) par année et ça représentait deux point cinq térawattheures (2,5 TW/h) par an.

415

Et là encore, on constate, en déposant notre plan de cet automne, la croissance est plus importante toujours qu'on l'avait prévue, et on est rendu à un point huit pour cent (1,8 %) par année en moyenne, ce qui représente trois térawattheures (3 TW/h) par année.

Alors ce qu'on constate, c'est que vraiment les besoins sont définitivement là et qu'on a tout simplement encore plusieurs appels d'offres à lancer.

420 Au cours de notre année 2004 qui vient, ce qu'on prévoit, c'est qu'on planifie justement les appels d'offres de court terme pour combler les besoins de 2006 entre autres, on a également les besoins en 2005. Là, vous les avez pas sur le tableau, mais en 2005, on a quelque chose comme deux point huit térawattheures (2,8 TW/h) qu'on va devoir combler par appels d'offres de court terme, donc des contrats inférieurs à un an.

425

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pourriez-vous être un peu plus précise sur ces contrats à court terme, les imaginer un peu plus?

430

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

435 D'accord. Quand on parle de court terme versus long terme, la façon dont je pourrais les distinguer, c'est que quand on va en appel d'offres de long terme, comme dans le cas avec TransCanada Energy par exemple, on parle de contrats qui sont entre quinze (15) et vingt (20) ans. On parle de contrats pour lesquels on souhaite avoir la production, le plus possible avoir la production installée au Québec, pour des questions de sécurité d'approvisionnement et de fiabilité d'approvisionnement.

440 Alors on a cette portion-là qu'on sécurise, et on se garde une portion qui va être comblée par appel d'offres de court terme. Parce que plus on approche dans le temps de l'année qui vient, admettons qu'on vise les besoins de 2005, il y a des variations importantes qui peuvent se produire; souvent on parle d'aléas climatiques, je sais pas si c'est une expression que vous connaissez bien, alors les aléas de température qui peuvent faire qu'on peut avoir une demande d'électricité pas mal plus importante que la normale. Il y a également les aléas sur la demande, finalement, qui vont faire que les besoins peuvent être plus ou moins importants également.

445

450 Alors les appels d'offres de court terme ou ces contrats-là qu'on se conserve pour combler cette marge-là qui nous reste au-delà du long terme, c'est ce qui nous permet de s'ajuster plus précisément.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'ils peuvent être négociés avec des fournisseurs extérieurs au Québec?

455

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Oui.

460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ou comme avec des fournisseurs, des entreprises québécoises qui produisent de l'énergie?

465 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Les appels d'offres de court terme vont être ouverts à tout intéressé, également à des livraisons donc qui viendraient par interconnexion, donc de nos voisins du nord-est américain par exemple ou de l'Ontario. Ce sera ouvert à tous. Et c'est des contrats qui sont inférieurs à un an normalement.

470 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Et un agrandissement majeur d'une aluminerie par exemple, vous devriez revoir votre plan?

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

480 Dans notre plan, donc dans l'état d'avancement 2003, on a tenu compte de certains travaux d'amélioration qui sont prévus avec des alumineries à partir de 2009. Alors il y a des mégawatts qui sont prévus pour ça.

Il est certain qu'on ne signerait pas, on s'engagerait pas à faire des achats de long terme pour sécuriser ces besoins-là tant qu'on n'a pas un engagement ferme d'une aluminerie comme quoi c'est vraiment concrètement en marche, leur projet.

485 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez parlé un petit peu plus tôt d'économies tendanciellles, est-ce que vous pourriez nous expliquer exactement de quoi il s'agit? On sait que vous vous êtes fait autoriser un programme de sept cent cinquante mégawatts (750 MW), je crois, d'économie d'énergie, mais vous avez des économies tendanciellles qui font en sorte que c'est sur un potentiel de huit virgule cinq térawattheures (8,5 TW/h), je crois.

495 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Si vous permettez, je vais retourner à mon petit coin, parce que j'ai plus d'information là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

500

D'accord.

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

505 Je vais d'abord vous donner un exemple de ce dont je parle! Hydro-Québec, dans les années quatre-vingt-dix, a lancé plusieurs programmes d'économie d'énergie et ça touchait tous les secteurs, secteurs résidentiel, commercial et industriel. Et ce qu'on a constaté, c'est qu'il y a une influence qui s'est créée à cause des intervenants dans le marché qui ont collaboré entre autres dans ces programmes-là. Alors par exemple, Hydro-Québec a travaillé étroitement avec  
510 les maîtres-électriciens, par exemple, pour mettre en place certains des programmes.

Donc il y a une influence qui s'est créée dans la disponibilité des produits sur le marché. Il y a eu un certain remplacement pour des produits qui sont plus efficaces. Ça, c'est un exemple.

515 Alors ce qui se produit dans le temps, c'est qu'à mesure que des interventions sont faites dans le marché, il y a une continuité d'économie d'énergie qui s'accumule, parce même si le programme d'économie d'énergie qui était en cours est terminé, il y a certaines habitudes qui se sont créées et il y a des produits maintenant sur les marchés qui étaient moins efficaces qui ne sont tout simplement plus disponibles, qui sont remplacés maintenant par des produits plus économiques, plus efficaces.

Un très bon exemple de ça aussi, c'est les frigidaires par exemple. Il y a un remplacement naturel qui se fait; à mesure que les gens sont dus pour un nouveau frigidaire, celui qu'ils achètent, qui est disponible dans les magasins est pas mal plus efficace aujourd'hui qu'il l'était il y a quinze-vingt (15-20) ans.

525 Alors ça, c'est le genre d'exemple d'économie tendancielle qui se réalise. Alors par exemple quand on vous parle, il y a un chiffre, je pense, qui a été diffusé publiquement, où est-ce qu'on dit entre 90 et l'horizon 2006, on parle d'économie d'énergie totale de vingt-trois point cinq térawattheures (23,5 TW/h).

535 Ce vingt-trois point cinq térawattheures (23,5 TW/h) là, il est composé de huit térawattheures (8 TW/h) d'économies qui ont été réalisées à l'intérieur même des bâtiments d'Hydro-Québec. Alors ça, ça veut dire tant chez le transporteur, chez le distributeur, chez le producteur, il y a eu des interventions qui ont été faites pour rendre les équipements plus efficaces, pour rendre même les bâtiments plus efficaces. Alors il y a eu avec les années huit térawattheures (8 TW/h) d'économisés là.

540 Il y a un trois térawattheures (3 TW/h) qui est attribuable aux programmes d'économie d'énergie qui ont été lancés dans le marché.

Et il y a un douze térawattheures (12 TW/h) d'économie tendancielle. Alors les économies tendanciennes, finalement, sont très importantes.

545

Donc quand j'en ai parlé par rapport au plan, dans l'état d'avancement 2003, on a un tableau que je vais vous identifier, où est-ce qu'on identifie les économies d'énergie qu'on a prises en compte. C'est le tableau 3.4 à la page 17.

550 Alors si on prend, par exemple, l'année 2006, on tient compte, premièrement des économies d'énergie tendanciennes donc dans les différents marchés qui continuent, on le voit, si on regarde à partir de 2002, on est à zéro, puis on démontre la progression des économies qui continuent à se réaliser toujours avec le temps. Alors, on tient compte de ça.

555 Ensuite, on tient compte des programmes déjà mis en œuvre par Hydro-Québec. Et finalement, on inclut les économies d'énergie qui vont être réalisées dans le cadre du fameux plan global d'efficacité énergétique qui a été mis en place finalement pour lequel il y a eu une décision cet été par la Régie de l'énergie. Alors il y a un point six (1,6 %), donc six cents gigawattheures (600 GW/h) qu'on retrouve ici qui se trouvent à être l'équivalent du sept cent cinquante gigawattheures (750 GW/h) dont on parle beaucoup.

560 Pourquoi il y a une différence, c'est que sept cent cinquante gigawattheures (750 GW/h), c'est bien un chiffre au 31 décembre 2006, vraiment à la fin de l'année. Le six cents (600 GW/h) qui est là, c'est plus pour représenter, c'est une lecture de l'année, admettons.

565 Alors finalement, on obtient un quatre point neuf térawattheures (4,9 TW/h) qui est attribuable à des économies d'énergie, donc qui inclut les économies tendanciennes et qui nous démontre qu'il y a des nouveaux programmes qui sont mis en place, mais finalement, il y a plus que ça même qui se réalise quand même en économie d'énergie.

570

**PAR LA COMMISSAIRE:**

575 Pourriez-vous nous expliquer s'il vous plaît, dans le document Plan stratégique 2004-2008, c'est le document dont la cote est DB-4 à la page 209, le quatrième paragraphe on dit que :

580 "Par une décision rendue le 5 juin 2003, la Régie a approuvé l'ensemble du programme général d'efficacité énergétique, notamment l'objectif de sept cent cinquante gigawattheures (750 GW/h) d'économie d'énergie basé sur un potentiel technico-économique de huit point cinq térawattheures (8,5 TW/h)."

585 Pouvez-vous nous expliquer ce technico-économique, ce potentiel? Parce qu'aussi dans ce document, dans le document DB-3, État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2002-2011, à la page 7, on explique que maintenant, on ne prend plus compte du trois sous (3 ¢/kW/h) évité mais c'est maintenant le coût évité de cinq virgule sept (5,7 ¢/kW/h) à six virgule cinq cents le kilowattheure (6,5 ¢/kW/h) qui est la base de référence pour prendre une décision quant à l'intervention, quant à l'acceptation d'un projet d'efficacité énergétique.



590 Alors comment ça se situe, le potentiel identifié technico-économique de huit virgule cinq (8,5 TW/h) par rapport à la situation où on en est rendu maintenant et à ce qu'on vise?

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

595 Alors, si on revient au paragraphe dont vous parliez au Plan stratégique à la page 209, ça, ça fait état de ce que contient le plan global d'efficacité énergétique. Ce plan-là identifie, ça a été fait d'ailleurs de concert avec l'Agence d'efficacité énergétique, ce plan-là identifie dans l'ensemble des secteurs, résidentiel, commercial, etc., un potentiel total de huit point cinq térawattheures (8,5 TW/h) d'économie d'énergie sur un horizon de cinq (5) ans qui pourrait être réalisé.

600

Il faut bien voir que ça, c'est le scénario parfait.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

605 D'accord, juste pour demander, l'horizon de cinq (5) ans se termine quand, le huit virgule cinq (8,5 TW/h) justement, on donnait pas de référence d'horizon?

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

610 Je pense que si c'est 2003, ce serait 2003-2008.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord, ce serait 2003-2006?

615

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Non, attendez une petite seconde!

620 **PAR LA COMMISSAIRE:**

En tout cas, vous pouvez revenir plus tard, parce qu'on n'a pas vu la référence. Continuez!

625 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Alors c'est ça, le huit point cinq térawattheures (8,5 TW/h), premièrement, le technico-économique que je devrais expliquer aussi!

630

Technico-économique veut dire qu'au niveau de la technologie, c'est réalisable facilement et que c'est économiquement intéressant de le faire. De là vient le technico-économique. Parce

qu'il faut que ce soit rentable, finalement, il faut que ce soit réaliste de le réaliser de façon technique.

635           Maintenant, le huit point cinq (8,5 TW/h), c'est la quantité idéale si tous les programmes fonctionnent à la perfection, que toutes les mesures sont réalisées, que cent pour cent (100 %) des clients participent. C'est le scénario parfait.

640           Donc pourquoi on se ramasse à sept cent cinquante gigawattheures (750 GW/h), dans la décision de la Régie d'ailleurs ça a été approuvé comme ça, Hydro-Québec a préféré identifier une quantité sur une plus courte période. Donc on a décidé d'implanter ça entre 2003 et 2006, au temps où on se parle aujourd'hui, ça va finalement vraiment se mettre en place entre 2004 et 2006.

645           Et on préférerait prendre une quantité qui était très réaliste, parce que du fait qu'on incluait ça dans nos tableaux de prévisions, qu'on en tient compte de ce sept cent cinquante (750 GW/h) là, il faut qu'on soit confiant qu'on peut vraiment le réaliser à cent pour cent (100 %). Parce que ça veut dire qu'on prévoit pas d'approvisionnement pour ces quantités-là.

650           On prend pour acquis que c'est sauvé. Alors c'est pour ça qu'on préfère être plus réaliste, être un petit peu plus conservateur, on met l'objectif sur une courte période et on se réajuste annuellement. On doit, dans le cadre du plan global d'efficacité énergétique, se représenter à la Régie à chaque année pour aller faire état où est-ce qu'on en est et des budgets qu'on a besoin pour l'année à venir.

655           Alors ça nous permet de se réajuster avec la réalité des marchés, avec la réalité des résultats qu'on observe.

660           Si on se rend compte que ça va extrêmement bien puis qu'on est parti pour en réaliser plus que sept cent cinquante (750 GW/h), tant mieux, on s'arrêtera pas là. Mais en même temps on préférerait s'assurer que c'était quelque chose qui était réalisable. Puis ça va être appelé donc à évoluer dans le temps.

665           Lorsque vous parlez maintenant des coûts évités qui sont dans l'état d'avancement, c'est simplement pour faire état qu'il y a un ajustement qui se fait maintenant, étant donné que l'électricité patrimoniale, on est sur le point de l'atteindre. On s'attend à ce qu'en 2004, au Québec, on atteigne cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h) au cours de l'année prochaine.

670           L'électricité patrimoniale nous est livrée à un coût de deux point sept neuf sous du kilowattheure (2,79 ¢/kW/h), ce qui est extrêmement bas. Tant mieux, tout le monde en bénéficie. Par contre, à partir du moment où on a atteint cette charge-là, là, on commence à aller chercher les approvisionnements qui sont un petit peu plus coûteux, qui sont au prix du marché.

675           Alors on voulait faire état des coûts moyens qu'on allait utiliser à partir du moment où  
l'électricité patrimoniale allait être atteinte, pour mettre en place nos mesures d'économie  
d'énergie ou les programmes d'économie d'énergie.

680           Alors ces coûts-là que vous retrouvez dans le paragraphe, à 5 point sept (5,7 ¢/kW/h) à  
six point cinq sous du kilowattheure (6,5 ¢/kW/h), reflètent les coûts qu'on a retrouvés dans le  
cadre de notre dernier appel d'offres, dans les meilleures offres qui étaient gardées à la fin dans  
les combinaisons. Alors ça reflète finalement le coût du marché qu'on a observé dans notre  
dernier appel d'offres.

685           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ça inclut les pertes et le transport et les coûts de transport?

690           **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

C'est sans transport. Alors c'est en vente et non incluant le transport.

695           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors je vous remercie. Pour le moment, ça va.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**JOHN BURCOMBE**

700

705           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'inviterais peut-être, je crois qu'il n'est pas là, mais je vais quand même l'appeler,  
monsieur André Belisle! Non. Il conserve son droit d'inscription au registre.

Monsieur Claude Dupuis? Non plus.

710           Monsieur John Burcombe!

715           **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bonjour.

715

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonjour monsieur Burcombe.

720 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors premièrement, pour ce qui est de la Centrale TAG, je crois qu'on aurait besoin du nombre d'heures d'opération et les quantités d'énergie produite, si possible.

725 Alors pour revenir un peu sur la présentation du plan d'approvisionnement, je crois, est-ce qu'on a un représentant d'Hydro-Québec Production ici?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

730 Madame Racine, est-ce qu'il y a quelqu'un d'Hydro-Québec Production, non?

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Non.

735

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais posez votre question.

740 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors c'est quoi la capacité de production d'Hydro-Québec Production? Parce que ce qui a été présenté, c'était seulement les besoins d'Hydro-Québec Distribution, sans tenir aucun compte de ce qui est possible de produire par Hydro-Québec Production.

745

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner l'information sur la période que l'on vient de voir, sur la capacité de production d'Hydro-Québec Production?

750

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Oui. La façon dont je vous présenterai ça, c'est que l'implication d'Hydro-Québec Production, pour ce qui est de répondre à la charge québécoise, c'est le cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h).

755

Alors sa capacité de production est plus ou moins pertinente, je dirais. J'essaie juste de situer bien la question.

760 Parce que le producteur a un engagement ferme de livrer annuellement jusqu'à cent  
soixante-cinq térawattheures (165 TW/h) plus pertes, etc., pour les besoins de la charge  
québécoise. Et au-delà de ça, bien, les besoins sont toujours comblés par appels d'offres.

765 Alors lorsque Hydro-Québec Production choisit de répondre comme elle l'a fait dans le  
dernier appel d'offres, elle nous soumet des projets, puis bon, dans ce cas-ci, ils ont été retenus  
pour six cents mégawatts (600 MW).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

770 En fait, si je comprend bien la question de monsieur Burcombe, c'est qu'il tente de mettre  
en parallèle ce que Hydro-Québec Production pourrait offrir comme capacité de production sur  
les besoins énergétiques exprimés par les Québécois, ou prévisibles au Québec.

775 C'est bien ça, monsieur Burcombe, vous voulez voir dans quelle mesure Hydro-Québec  
Production ne pourrait pas fournir l'énergie électrique au-delà de cent soixante-cinq  
térawattheures (165 TW/h)?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

780 C'est ça. Parce que sa capacité de production est bien au-delà de cent soixante-cinq  
térawattheures (165 TW/h).

Alors c'est quoi la marge disponible déjà chez Hydro-Québec Production? C'est ce que je  
veux connaître, qu'ils utilisent présentement pour l'exportation, etc.

785 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Par exemple le projet Toulnostouc n'est pas encore en opération, on est en exploitation,  
on est en train de construire, alors dans quelle mesure ce projet-là intervient-il dans la fourniture  
d'énergie électrique à Hydro-Québec Distribution? Comment est-il comptabilisé dans votre  
790 planification d'approvisionnement?

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

795 Je vais tenter de répondre à votre question en vous référant à un tableau dans le plan  
stratégique, je pense que ça peut peut-être répondre à la question de monsieur Burcombe.

C'est la page 47 du plan stratégique et ça s'intitule Bilan d'énergie d'Hydro-Québec  
Production. Alors ce tableau-là nous présente donc l'énergie disponible totale entre 98 et 2008  
en térawattheures.

800

805 Alors on obtient deux cent cinq térawattheures (205 TW/h) à l'horizon 2008. Donc par exemple, vous parliez de Toulnostouc, c'est clair que c'est inclus dans ça. Ensuite, on fait état des engagements qu'Hydro-Québec Production a à combler. Alors on voit le cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h) d'électricité patrimoniale. Les nouveaux engagements auprès d'Hydro-Québec Distribution et d'autres contrats qui sont signés avec d'autres clients, pour obtenir finalement une capacité de vente additionnelle de treize térawattheures (13 TW/h).

810 Ce que j'aimerais mentionner, ce treize térawattheures (13 TW/h) là peut peut-être sembler élevé; par contre, il faut bien tenir compte du risque que le producteur doit tenir compte qui est relié à l'hydraulicité. Alors à l'intérieur d'une année, on peut voir une variation de plus ou moins vingt térawattheures ( $\pm 20$  TW/h), ça veut dire qu'il peut faire face à un manque d'eau – un manque d'eau! C'est pas dans le sens qu'il est plus capable de produire – mais un déficit d'eau qui peut représenter un équivalent de vingt térawattheures (20 TW/h).

815 Alors la planification du producteur doit tenir compte de ces variations importantes là, ces risques importants là. Alors ce qu'on peut constater dans le plan stratégique, c'est que le producteur mentionne que pour cet horizon-là, 2008, je pense qu'à la page 45, il y a un passage, le quatrième paragraphe de la page 45:

820 "L'accroissement de la capacité de production est en outre rendu nécessaire par la diminution récente de l'écart entre la capacité de production et les engagements contractuels qui rend plus délicate la gestion des risques liés aux variations de l'hydraulicité."

825 Alors c'est une quantité qui est pas très grande pour Hydro-Québec Production.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

830 Donc pour tout besoin supplémentaire, on aurait besoin de faire appel à d'autres projets qui ne sont pas des projets d'Hydro-Québec déjà en cours de réalisation ou déjà réalisés?

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

835 C'est ce que le producteur semble dire, oui, qu'il souhaite développer. Je pense que son premier objectif est bien de développer le potentiel hydroélectrique au Québec, mais il mentionne clairement qu'il y a aussi un objectif de développer la production thermique de manière sélective, je pense que c'est peut-être particulièrement pour cet horizon-là qu'il semble être plus serré.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

840 Monsieur Burcombe, est-ce que l'information vous suffit ou si vous avez encore du questionnement en regard de cet aspect-là?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

845 Bien, ce qui nous est présenté, c'est seulement un bilan partiel qui a été présenté, parce qu'on ne tient pas compte de la capacité disponible. C'est sûrement pour souligner que c'est seulement Hydro-Québec Distribution qui nous parle, il y a une autre branche d'Hydro-Québec qui est Hydro-Québec Production qui n'est pas réglementée, et c'est plus difficile d'obtenir de l'information d'eux.

850

Alors j'aimerais peut-être revenir aussi sur la présentation du promoteur sur la conception du projet. C'est sûr que ces critères de conception qu'ils ont utilisés, c'est premièrement de produire cinq cents mégawatts (500 MW) d'électricité, mais si on a commencé dans une autre façon, de l'autre bout, en effet, si on a commencé avec les besoins en vapeur, et puis il y a un critère de conception, une exigence que le projet doit être le plus efficace possible, quel type de projet qu'on aurait et c'est quoi qui serait la production d'électricité dans ce cas-là?

855

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

860 Alors si l'objectif initial avait été de produire de la vapeur...

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Pour combler les besoins de vapeur.

865

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

... de quoi aurait l'air le projet qu'on nous présente aujourd'hui.

870

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui, pour être le projet le plus efficace possible, combien d'électricité serait possible de produire.

875

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Wilson, est-ce que vous avez bien compris la question?

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

880

Je pense qu'on pourrait tenter de répondre à la question de l'intervenant. Nous, on a conçu notre projet pour répondre à la base pour l'appel d'offres de cinq cents mégawatts (500 MW) et on a eu deux (2) clients vapeur qui se sont présentés dans l'emplacement qu'on a choisi, et on a augmenté notre efficacité pour notre projet avec ces deux (2) clients vapeur importants dans le parc industriel.

885

Je sais pas s'il y aurait plus d'information que monsieur Tokatelloff pourrait apporter à ce niveau-là pour l'efficacité?

**PAR M. DANIEL TOKATELOFF:**

890

Oui madame la Présidente, on doit vous rappeler que la proposition TransCanada a été faite dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec. L'appel d'offres demandait donc des puissances garanties et une énergie associée. C'est un appel d'offres compétitif, concurrentiel. Et il n'y avait pas dans cet appel d'offres de conditions sur l'efficacité des projets à soumettre.

895

Alors TransCanada a fait sa proposition en fonction de ça. Il est clair que s'il y avait eu des critères spécifiques sur l'efficacité, la conception du projet aurait été différente, étant donné que la dimension de l'équipement électrique, si on peut dire, aurait été directement liée à la livraison de vapeur pour répondre au critère d'efficacité.

900

Alors ce n'était pas le cas. Donc TransCanada a répondu avec le meilleur projet qui donnait le meilleur tarif de vente à Hydro-Québec à l'intérieur des critères de l'appel d'offres.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

905

Monsieur Burcombe.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

910

Alors est-ce que le promoteur peut expliquer comment que son projet est guère plus efficace que le projet Suroît à supposément cinquante-huit (58 %), son projet à soixante (60 %), alors soixante pour cent (60 %) d'efficacité? Alors il y a pas grande différence.

915

Pourquoi il y a pas une plus grande différence, étant donné que c'est supposément un projet de cogénération plus efficace que le projet simple de cycle combiné?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

920

Madame Wilson.

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

925

Madame la Présidente, évidemment on peut pas parler d'un autre projet, mais on peut parler de type, de ce style de cycle combiné. Je demanderais aussi à monsieur Tokatelloff de parler de l'efficacité de d'autres types de cycle combiné.



**PAR M. DANIEL TOKATELOFF:**

930 Madame la Présidente, donc un cycle combiné standard que j'appellerais, c'est combiné pur, a des efficacités effectivement entre cinquante-six (56 %) et cinquante-huit pour cent (58 %).

Le quatre pour cent (4 %) de plus, le six (6 %) ou quatre pour cent (4 %) qu'on a de plus paraît faible, pourtant dans ces catégories d'efficacité, c'est énorme d'aller chercher quelques pour cent de plus.

935 Vous comprendrez que la technologie s'est très développée ces dernières années, ces derniers vingt (20) ans je dirais, a fait un bond au point de vue efficacité; pour aller chercher des points de plus, c'est extrêmement difficile. On peut l'obtenir uniquement en fournissant plus de vapeur, en fait, à des clients de vapeur. Alors on est limité naturellement par la quantité de vapeur qu'un client a besoin.

940 Alors on peut dire que pourquoi, pour répondre à la question de l'intervenant, pourquoi on n'a pas une efficacité supérieure, c'est peut-être justement parce que pour la taille du projet qu'on propose, la quantité de vapeur vendable est relativement faible. Si on avait eu des clients de vapeur plus importants, on aurait une efficacité encore plus forte.

945

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

950 Monsieur Nepveu est-il ici? Monsieur Nepveu, vous êtes président-directeur général de la Société du parc industriel de Bécancour, est-ce qu'à votre connaissance, il y a un besoin de vapeur chez les entreprises dans le parc, est-ce qu'il y a d'autres clients potentiels ou anticipés?

**PAR M. JEAN-PIERRE NEPVEU:**

955 Parmi les entreprises existantes, il y a un sondage qui a été fait, il y a effectivement des entreprises qui ont des besoins de vapeur, mais ce sont des besoins relativement bas.

Entre autres, une d'entre elles est une entreprise récente qui est équipée avec une technologie assez à point, alors le fait de changer représentait pas d'avantage économique.

960

Il nous est arrivé dans le passé de ne pouvoir répondre à des projets d'implantation dans le parc parce qu'on ne disposait pas de vapeur et que c'était une des exigences de l'entreprise, c'était un des besoins de l'entreprise qui souhaitait s'établir, et ces entreprises-là ont été s'installer ailleurs.

965

Je peux pas dire que ça arrive souvent, mais c'est déjà arrivé. C'est évident que pour nous, le fait d'avoir une possibilité de production additionnelle de vapeur, c'est un atout de démarchage majeur.

970 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais bien qu'on me rappelle les chiffres! Vos clients vapeur requièrent autour de cent soixante quelque, je veux pas me tromper, tonnes, c'est ça, et votre capacité de production de vapeur est de l'ordre de deux cent cinquante-six tonnes (256 t)?

975

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Oui, c'est exact.

980 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il y aurait une possibilité d'aller chercher d'autres clients avec ce différentiel-là où ces entreprises ont besoin de cette capacité supplémentaire à certains moments dans l'année?

985

Est-ce que vous comprenez ma question?

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Oui. Je demanderais à monsieur Greflund, lui, il connaît très bien les contrats!

990

**PAR M. FINN GREFLUND:**

(Traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

995

Nous avons signé des contrats de vingt (20) ans avec deux (2) clients de vapeur dans le parc. Ces contrats comportent des clauses de maximum et de valeur moyenne de vente, et pour respecter les maximums, nous devons donc garder une capacité disponible pour répondre à ces clients.

1000 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1005

Donc résiduellement, il reste quel volume qu'on peut conclure pouvant être disponible pour une nouvelle industrie potentielle qui pourrait venir s'implanter?

**PAR M. FINN GREFLUND:**

1010

(Traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

Il serait difficile de satisfaire un nouveau client avec la centrale présente; il faudrait possiblement modifier la centrale à ce moment-là.

1015

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Et sans toucher le contrat Hydro-Québec, est-ce que ça demanderait des modifications tellement importantes qu'on doit oublier cette éventualité actuellement?

1020

**PAR M. FINN GREFLUND:**

(Traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

1025

Nos obligations avec Hydro-Québec seraient affectées si on devait donc augmenter la production de vapeur.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1030

D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Burcombe.

1035

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Sur cette question de vapeur, est-ce qu'on est certain que c'est tous les besoins de ces deux (2) compagnies qui seront comblés? C'est pas seulement une partie qui est assujettie aux contrats ou est-ce que c'est la totalité des besoins de ces deux (2) compagnies qui seront alimentées par le projet?

1040

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Wilson.

1045

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

À ma connaissance, je peux pas parler pour les deux (2) clients vapeur, mais on va combler les besoins actuels en vapeur pour ces deux (2) clients.

1050

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va monsieur Burcombe?

1055

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

1060

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1065

---

**BERNARD LAVALLÉE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Bernard Lavallée. Bonjour.

1070

**PAR M. BERNARD LAVALLÉE:**

Bonjour madame la Présidente, madame la Commissaire. Mes questions sont d'ordre économique.

1075

Est-ce qu'on a prévu des moyens ou mécanismes pour favoriser les retombées économiques régionales?

1080

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors madame Wilson, hier vous nous avez présenté des données quant aux retombées économiques du projet, c'est un investissement de l'ordre de cinq cents millions (500 M\$).

1085

Vous nous avez dit que les retombées économiques du projet sont évaluées à cent soixante-trois millions de dollars (163 M\$) pour la construction et à seize millions de dollars (16 M\$) par année pour l'exploitation, qu'on aura besoin d'à peu près six cents (600) travailleurs au moment de la construction et c'est vingt (20) emplois permanents, je crois au moment de l'exploitation.

1090

Alors monsieur veut savoir ce que vous avez – en fait, moi j'aimerais d'abord savoir ce que ça représente, ces retombées économiques de cent soixante-trois millions (163 M\$). Je comprends que par rapport à l'investissement, il y a des achats qui vont être faits ailleurs, des

1095 achats d'équipements qui vont être faits à l'extérieur du Québec, puis il y a des travaux de construction qui vont être réalisés ici.

Est-ce qu'il y a des mesures qui sont prévues, par exemple pour engager les travailleurs du coin, pour maximiser finalement les retombées économiques?

1100 **PAR M. BERNARD LAVALLÉE:**

Maximiser les revenus au niveau des entreprises, par exemple au niveau de la construction, et des fournisseurs par exemple pour la région immédiate.

1105 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Wilson.

1110 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Oui, j'aimerais demander à Daniel Tokatelloff qui est, comme vous le savez, l'entreprise qui a été choisie pour le clé en main.

1115 **PAR M. DANIEL TOKATELOFF:**

Madame la Présidente, oui. Alors SNC-Lavalin a été sélectionné par TransCanada pour construire, pour faire l'ingénierie de la construction du projet.

1120 Je dois rappeler que SNC-Lavalin a travaillé depuis longtemps dans la région, en particulier dans le parc de Bécancour; on a été impliqué dans plusieurs usines, la construction de plusieurs des usines majeures du parc. Ceci nous a permis de connaître les entrepreneurs de la région, en particulier les gros entrepreneurs, de connaître leurs compétences, leurs capacités.

1125 C'est sûr que nous allons nous efforcer de donner des sous-contrats à ces entrepreneurs. La façon dont nous allons procéder, premièrement, non seulement nous allons inviter ces entrepreneurs à soumissionner sur nos contrats, je ne peux pas dire exclusivement, parce que malgré tout, il y a l'aspect concurrentiel dans toute soumission, mais nous allons établir un processus avec le CLD, le Centre local de développement. Il y a d'ailleurs, je crois, madame Daviault qui est dans la salle, représentante du CLD.

1130

1135 Nous avons alors fait une entente préliminaire avec le CLD selon laquelle toutes les fois qu'il y aura un appel d'offres qui sortira de chez nous, en même temps que les documents seront communiqués aux entrepreneurs retenus, sélectionnés, présélectionnés, le CLD aura une copie des appels d'offres et les mettra à la disposition des entrepreneurs locaux, donc des plus petits entrepreneurs qui pourront venir consulter les documents et se proposer aux entrepreneurs principaux qui auront été invités à soumissionner.

Alors nous avons une procédure que nous allons mettre au point avec le CLD.

1140 Deuxièmement, en ce qui concerne les travailleurs eux-mêmes, il est évident que nous  
allons travailler à l'intérieur des règles de la construction du Québec; donc c'est régi par un décret  
des procédures. Donc les entrepreneurs, soit locaux, soit en dehors de la région, mais  
essentiellement locaux, emploient des travailleurs spécialisés en utilisant les services des  
bureaux locaux d'emploi des syndicats, en fait. Alors que ce soit un contracteur, un entrepreneur  
1145 local ou un entrepreneur de Montréal, par exemple, la grande majorité de ses employés, de ses  
travailleurs vont venir de la région; ça fait partie des règles du décret de la construction, en fait.

Donc on prévoit, grâce à ça, avoir un très haut taux de travailleurs de la région travaillant  
sur le chantier.

1150 En plus de ça, pour la fourniture des équipements, c'est sûr qu'à nouveau, il y a l'aspect  
concurrentiel, mais nous connaissons les fournisseurs de la région et ils vont être invités à  
soumissionner. Et nous pensons que grâce à cela, il y aura une retombée assez importante.

1155 Sur les cent soixante-dix millions (170 M\$) qu'on a évalués, en fait qui ont été évalués par  
l'Institut de la statistique du Québec, pas par nos soins, c'est justifié par le fait qu'une grande  
partie des équipements vient de l'importation, tous les équipements spécialisés sont importés,  
malheureusement ils ne sont pas disponibles au Québec, donc ces cent soixante-dix millions  
(170 M\$) sont essentiellement des frais, des salaires et des équipements fournis localement et  
des matériaux fournis localement.

1160 Donc on pense que l'impact est quand même assez majeur pour la région.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1165 Le cent soixante-trois millions (163 M\$) comprend donc les retombées directes et  
indirectes associées au projet, si ça a été évalué par le Bureau de la statistique du Québec?

**PAR M. DANIEL TOKATELOFF:**

1170 En effet, le Bureau de la statistique, d'ailleurs nous avons un tableau dans l'étude  
d'impact qui donne les détails, le Bureau de la statistique a évalué à cent dix-huit millions  
(118 M\$), si je me souviens bien, les retombées directes et le complément, donc, évalué comme  
des retombées indirectes.

1175 Je dois mentionner aussi que nous allons, toujours en coopération avec le CLD,  
contacter, en tout cas informer les entrepreneurs locaux, puisque le CLD nous a fourni une liste  
d'entrepreneurs disponibles dans la région. Donc ceci permettra d'avoir un impact plus précis sur  
la région.

1180 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Sur le cinq cents millions (500 M\$) d'investissement, quelle part est constituée d'achats faits à l'extérieur du Québec?

1185 **PAR M. DANIEL TOKATELOFF:**

Essentiellement, je peux dire que sur le cinq cents millions (500 M\$), il y a à peu près, en gros, les deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) qui sont des achats de l'extérieur. Encore une fois, parce que les équipements spécialisés ne sont pas disponibles ici.

1190

On parle pas seulement des gros équipements, mais même des équipements que j'appellerais intermédiaires, comme par exemple la tour de refroidissement, les grosses pompes, etc., malheureusement vont être importées.

1195

Donc ça laisse à peu près un tiers ( $\frac{1}{3}$ ) ou un peu plus d'un tiers ( $\frac{1}{3}$ ), disons jusqu'à quarante pour cent (40 %) de contenu québécois et peut-être canadien, mais essentiellement québécois.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1200

Monsieur Lavallée!

**PAR M. BERNARD LAVALLÉE:**

1205

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça répond à votre question?

1210

**PAR M. BERNARD LAVALLÉE:**

Merci.

1215

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1220

Monsieur Raymond Martin? Non! Alors on va faire une pause d'une dizaine de minutes, on revient après la pause.

On invite d'ailleurs les citoyens qui souhaitent poser des questions à s'inscrire au registre, parce que je n'en ai plus actuellement sur la table.

1225

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---



1230

**REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS PAR LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1235

Nous reprenons la séance!

Je rappelle aux citoyens dans la salle qui désirent poser des questions à la Commission, qu'il faut préalablement s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. C'est madame Jean à l'arrière de la salle qui tient le registre.

1240

Je vous rappelle également que nous consacrons cet après-midi à l'efficacité énergétique, à la politique énergétique, à toutes les questions énergétiques. Par ailleurs, nous traiterons également de la fourniture de gaz naturel à l'entreprise TransCanada Energy, donc comment cela va se faire. Donc nous avons avec nous Gaz Métropolitain qui pourra sans doute répondre à nos questions.

1245

C'est ce que nous comptons faire d'ici la fin de l'après-midi, tout en donnant une chance aux citoyens de venir poser leurs questions.

1250

D'entrée de jeu, j'aimerais m'adresser à monsieur Carbonneau! Pour que l'on puisse avoir un peu une idée de quelle est la Politique énergétique du Québec, de manière générale, et comment se situe la production thermique dans cette politique énergétique.

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

1255

Oui madame la Présidente. Donc la Politique énergétique du Québec a été rendue publique le 26 novembre 96. Essentiellement, elle a quatre (4) objectifs qui sont d'assurer aux Québécois les services énergétiques requis au meilleur coût possible, promouvoir de nouveaux moyens de développement économique, respecter ou rétablir les équilibres environnementaux, garantir l'équité et la transparence.

1260

Beaucoup de réalisations ont été faites, ont eu lieu depuis 1996, entre autres la création de la Régie de l'énergie, la création de l'Agence de l'efficacité énergétique, la restructuration d'Hydro-Québec, et donc le gouvernement aussi a initié le développement de la filière éolienne. Bon, il y a aussi des actions qui ont trait à accroître la place des régions et le partenariat avec les autochtones.

1265

Maintenant, en ce qui concerne le thermique comme tel, dans cette politique énergétique là, en 1996 on en faisait relativement peu mention. On mentionnait donc la chose à deux (2) endroits, soit à la page 47 de cette politique où essentiellement, bon, je pense que je retiens quelques éléments de la page 47 en question!

1270

1275           Où on disait, même si pour le Québec la matière première doit être importée, on parle de centrales utilisant du gaz naturel, des possibilités intéressantes de développement existent et doivent être exploitées si elles correspondent à nos intérêts.

1280           Par ailleurs, on soulevait certains caractères intéressants de la cogénération en particulier, différents types de cogénération, y compris celle au gaz naturel, en relation avec le développement régional et le développement économique du Québec.

1285           Maintenant, bon, pour aller un petit peu plus loin sur cette question de l'intérêt que le gouvernement du Québec porte à la filière thermique, bon, je pense que je vais me restreindre évidemment à l'intérêt surtout du ministère des Ressources naturelles pour la filière thermique.

1290           Au préalable, je dois préciser qu'actuellement, le potentiel québécois de la cogénération est très très peu développé au Québec. Il y a une trentaine de mégawatts seulement de cogénération au Québec; essentiellement un projet en Estrie, Boralex, Boralex qui est située à Kingsey Falls, dont la mise en service a eu lieu en 1990.

1295           Par ailleurs, vous savez qu'il y a quand même un certain nombre de projets au gaz naturel actuellement: il y a celui bien évidemment qui est devant vous actuellement, il y a le projet du Suroît qui a fait l'objet d'audiences il y a plus d'un an maintenant. Et il y a aussi un programme de huit cents mégawatts (800 MW) de cogénération au gaz naturel qui pourrait faire l'objet d'appels d'offres plus tard cette année, au début plutôt de l'an prochain.

1300           Ce que je peux faire peut-être à ce moment-ci, par rapport à ce projet-là, c'est simplement faire état de l'intérêt que notre ministère et que le gouvernement, je pense, a confirmé dans la cogénération au gaz naturel par ce programme de huit cents mégawatts (800 MW) qui devrait faire l'objet d'un règlement final dans les prochaines semaines, mais que la chose n'est pas encore tout à fait finalisée, là. On va attendre que ça le soit avant, disons, de le prendre pour acquis.

1305           Maintenant, je peux quand même faire état du fait que le gouvernement a signifié à la Régie de l'énergie, comme la Loi de la Régie de l'énergie lui permet, les attentes concernant les aspects environnementaux, économiques et sociaux qui seraient recherchées dans les projets en question et qui indiquent donc pourquoi, je pense, le gouvernement attache de l'intérêt à la cogénération.

1310           Et je peux vous citer donc les indications concernant les préoccupations sociales, environnementales et économiques du Québec, qui sont à l'effet de favoriser des entreprises situées dans les régions du Québec, donc cette possibilité de favoriser le développement régional grâce à la cogénération est un élément qui est souligné par le gouvernement.

1315           Le gouvernement mentionne aussi la nécessité de maximiser les retombées économiques dans les régions, et on mentionne aussi le fait de la possibilité grâce à la

cogénération de minimiser les émissions de gaz à effet de serre. Et il y a aussi d'autres considérants liés à la diversification du parc énergétique du Québec par exemple, la consolidation des emplois industriels dans les entreprises qui vont bénéficier de la vapeur.

1320 Et il y a aussi la possibilité de réduction de la pollution atmosphérique comme telle occasionnée par par exemple le SO<sub>2</sub>, le NO<sub>x</sub>, le monoxyde de carbone, ainsi de suite.

1325 Mais fondamentalement, je pense que le fait que le parc, le potentiel québécois de la cogénération est relativement peu développé par rapport à l'Ontario par exemple et par rapport aux États américains voisins qui, eux, ont eu l'occasion de développer de potentiel-là au cours des décennies passées, constitue un élément important pour notre ministère à tout le moins, et je pense aussi pour le gouvernement à tout le moins, en relation avec le programme de huit cents mégawatts (800 MW).

1330 Maintenant, pour ce qui est du projet qui est devant nous actuellement, c'est un projet essentiellement qui est le résultat d'un appel d'offres qui a été lancé par Hydro-Québec et dont ce projet-là est sorti gagnant, si je peux dire, avec d'autres, et le gouvernement et le ministère des Ressources naturelles, finalement, acceptent les décisions et les jugements de la Régie de l'énergie sur le sujet.

1335 Donc la Régie a été créée essentiellement pour identifier les meilleurs projets qui ressortent d'un processus concurrentiel pour satisfaire au meilleur coût et selon certaines conditions qui sont établies par la Régie et signifiées à Hydro-Québec, donc pour identifier les meilleurs projets et bon, on prend note du fait que ça semble être ce projet-là qui a retenu l'attention et d'Hydro-Québec et de la Régie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1345 Madame Journault.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1350 Monsieur Carbonneau, la Politique énergétique du Québec date déjà de sept (7) ans, est-ce qu'il est question de la revoir ou de l'ajuster dans les prochaines années?

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

1355 Bien qu'elle date de sept (7) ans, la Politique de l'énergie fait l'objet d'une remise à jour que je qualifierais de quasiment de permanente.

La plus belle preuve de ça, c'est la Loi 116. En fait, Loi 116 qui a modifié passablement à la fois et la Régie de l'énergie, la Loi 116 qui date de l'an 2000 d'ailleurs, alors que la Régie a été créée en 97, au début de 97.

1360 Donc la conjoncture ayant changé, la nécessité ayant été établie de devoir modifier les  
règles du jeu, dans le cas présent, on a cru par exemple qu'il était nécessaire de revoir, enfin de  
faire en sorte que la concurrence puisse s'exprimer davantage sur certains plans, mais par  
ailleurs, de réglementer, de maintenir la réglementation de certains autres secteurs, donc la Loi  
116 est venue modifier, si je peux dire, puis qualifier ce qui était ressorti d'un premier exercice  
d'application de la Politique énergétique.

1365 Par ailleurs, par ailleurs la Loi 116 a aussi introduit de nouvelles notions dont les quotes-  
parts par exemple, d'une part, et ces fameuses considérations économiques, sociales et  
environnementales.

1370 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Excusez-moi, quand vous parlez des quotes-parts...

1375 **PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Oui, la quote-part, c'est un article de la Loi 116 et de la Loi sur la Régie de l'énergie  
maintenant qui permet au gouvernement de signifier, à toutes fins pratiques, à la Régie de  
l'énergie et aussi à Hydro-Québec par la même occasion, que le gouvernement désire par  
exemple que mille mégawatts (1000 MW) d'énergie éolienne soit réalisés au Québec sur une  
certaine période de temps ou que cent mégawatts (100 MW) de biomasse soit réalisés ou que  
huit cents mégawatts (800 MW) de cogénération par exemple puissent l'être bientôt. Ça, c'est un  
aspect.

1385 Donc grâce à cette particularité-là de la loi, finalement ça permet au gouvernement,  
quand il juge nécessaire justement de faire des ajustements, si je peux dire, à sa politique, en  
favorisant certaines formes d'énergie, de le faire par ce moyen-là.

1390 Et aussi, il y a ces considérations dont je faisais état qui permettent au gouvernement, par  
exemple, de signifier à la Régie de l'énergie que dorénavant, dans l'examen donc des  
programmes, des projets, enfin des propositions d'Hydro-Québec, qu'elle devra accorder tel  
poids à tel type de considération d'ordre économique ou social ou environnemental par exemple  
qui, encore là, permet justement, par un processus que je qualifierais de continu, de  
constamment donc arrimer la politique de 1996 à la réalité énergétique qui est très changeante.

1395 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Alors est-ce qu'on peut dire qu'il devrait pas y avoir, dans un avenir prévisible, de  
nouvelles politiques, mais plutôt un ajustement en continu, est-ce que c'est un peu ça le message  
que vous nous livrez?

1400

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Non, vous comprendrez que je suis vraiment pas en position d'annoncer quoi que ce soit par rapport à une éventuelle politique énergétique.

1405

Ce que je peux dire, c'est qu'évidemment il y a toujours des travaux qui se font et qui vont donner lieu à quoi, peut-être encore une fois à des quotes-parts ou à des considérations économiques, environnementales ou sociales et éventuellement peut-être aussi, on peut le penser, même à une nouvelle politique. Mais il n'y a pas actuellement de travaux qui ont été initiés, qui visent véritablement la production d'une nouvelle politique dans un horizon relativement rapproché.

1410

**PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord. Mais elle est toujours en bonification?

1415

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Oui, je dirais que c'est un processus continu, en fait.

1420

**PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord. Alors on va regarder du côté de l'environnement si vous voulez bien! Vous avez cité un des axes qui devait être suivi dans la Politique, je crois que vous avez appelé ça l'équilibre environnemental qui devait être pris en considération.

1425

Est-ce qu'à l'intérieur de cette question environnementale, la question de l'efficacité énergétique joue un rôle majeur dans les orientations qui sont préconisées dans la politique du gouvernement?

1430

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Est-ce que la question s'adresse à moi?

1435

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui, c'est ça.

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

1440

Je m'excuse, mais je pense que j'en ai perdu un petit bout, là!

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1445           Alors justement, monsieur Carbonneau, vous nous avez indiqué au tout début que dans le cadre de la Politique énergétique, il y a certains axes qui sous-tendent cette politique dont notamment l'équilibre environnemental, si je me souviens bien des termes.

1450           Justement dans cet axe-là, l'équilibre environnemental, la prise en compte des considérations environnementales, est-ce qu'il y a des orientations qui ont été données par le gouvernement concernant le développement de la filière efficacité énergétique, d'économie d'énergie?

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

1455           De l'efficacité effectivement. En fait, le programme de huit cents mégawatts (800 MW) dont on parle est le seul programme où le gouvernement est directement impliqué, si je peux dire. Bon, le Suroît, c'est quelque chose, enfin, le Suroît, c'est une centrale thermique donc qui relève d'Hydro-Québec Production, Hydro-Québec Production, bien, n'est par réglementée, puis choisit les moyens qui sont les meilleurs pour rencontrer sa mission.

1460           Pour ce qui est donc du cinq cents mégawatts, (500 MW), c'est quelque chose finalement qui ressort d'un processus d'appel d'offres, c'est en dehors finalement des sujets où le gouvernement peut exprimer une préférence comme telle, c'est le résultat d'un processus, d'un appel d'offres.

1465           Maintenant, quand on parle de quotes-parts, là, le gouvernement veut normalement qu'on accorde une attention spéciale à un secteur qui normalement, disons, pourrait être négligé. On veut un effort supplémentaire.

1470           Donc c'est bien évident qu'à ce moment-là, au niveau de la cogénération, on a des exigences qui vont un peu plus loin et au niveau de l'efficacité, par exemple, que celles qui ressortiraient normalement du marché, je dirais.

1475           Bon, le règlement qui a été publié parlait d'une efficacité pouvant atteindre soixante-quinze pour cent (75 %). Il y a eu une période, bon, le règlement en question a fait l'objet de consultations et on s'est rendu compte que le soixante-quinze pour cent (75 %) en question d'efficacité, la barre était beaucoup trop haute. Là, maintenant, on parle d'une efficacité qui serait réduite par rapport à ce chiffre qui a été publié, donc dans un règlement qui pourrait être adopté prochainement, adopté ou non.

1480           Toujours est-il que maintenant, on parle d'une efficacité qui est réduite par rapport à ce soixante-quinze pour cent (75 %) là, mais quand même plus élevée que l'efficacité qui ressort d'un processus commercial comme celui dont a fait état monsieur Tokatelloff.

1485

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Quel serait justement le contenu du projet de règlement? C'est un projet de règlement que vous avez, auquel vous faites référence?

1490

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Non, c'est-à-dire que le projet de règlement, c'était celui qui contenait le soixante-quinze pour cent (75 %). Et actuellement, on parle finalement encore d'un projet qui, lui, serait l'adoption d'un règlement final sur la question et qui initierait un éventuel programme de huit cents mégawatts (800 MW).

1495

Et je pense que tant que le gouvernement aura pas, disons, accepté les nouveaux chiffres qui concernent le taux d'efficacité, puis il y a pas simplement le taux d'efficacité, il y a aussi le lien qu'on fait avec l'utilisation de biomasse; il y a aussi, enfin, d'autres considérations qui portent sur des tranches et des tailles et de la régionalisation, ça me serait assez difficile de faire état finalement de chiffres qui font toujours l'objet de discussions avant une décision par le gouvernement.

1500

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il y a un calendrier prévisible?

1505

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Oui, en principe, on pense que le règlement en question pourrait être adopté d'ici la fin de l'année.

1510

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'ici la fin de l'année 2003?

1515

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Oui.

1520

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans la Politique énergétique du Québec, quelle place on fait au gaz naturel? Est-ce que le gaz naturel, dans son utilisation, est privilégié sous forme de cogénération ou si on lui laisse une place également comme étant la source première de chauffe par exemple?

1525

1530 On sait que la majorité de l'énergie qui est consommée est destinée à la chauffe et on voit qu'il y a quand même une perte d'efficacité en transformant, alors quelle place on fait au gaz naturel, comment on le considère dans la Politique énergétique québécoise?

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

1535 Depuis longtemps, le gouvernement du Québec, non seulement dans sa dernière politique, mais dans les politiques antérieures aussi, a recherché à augmenter la contribution du gaz naturel au Québec et aussi à faire en sorte que le gaz naturel soit accessible dans un plus grand nombre de régions, un plus grand nombre de consommateurs. Donc il y a cet élément-là.

1540 Maintenant, pour l'élément qui vous concerne le plus, je pense, c'est celui essentiellement de l'utilisation du gaz naturel pour le chauffage, pour éviter d'avoir à utiliser de l'électricité pour le chauffage. Et à ce chapitre-là, je ne crois pas que le gouvernement du Québec ou même le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs ait adopté une position actuellement à ce moment-ci. Peut-être que monsieur Bouliane aurait de l'information supplémentaire sur le sujet pour aller plus loin?

1545

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on pourrait inviter monsieur Bouliane, il pourrait s'installer au bout de la table!

1550

Alors bonjour monsieur Bouliane.

**PAR M. GILLES BOULIANE:**

1555 Bonjour madame la Présidente. En fait, la Politique énergétique de 96 aborde un peu le marché de la chauffe et de l'importance des différentes formes d'énergie dans ce milieu-là et de l'importance de la chauffe pour le gaz naturel au Québec.

1560 En fait, le gouvernement, ce qu'il dit, c'est que la présence d'hydrocarbures est importante sur ce marché-là et qu'il faut maintenir de la concurrence. Il dit même que pour certains usages, l'électricité n'est peut-être pas toujours le meilleur choix pour des raisons à la fois techniques et des raisons économiques.

Mais à part ça, il se dit pas grand-chose de plus.

1565

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il fixe pas d'objectifs?



**PAR M. GILLES BOULIANE:**

1570

Il fixe pas d'objectifs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1575

D'objectifs à atteindre?

**PAR M. GILLES BOULIANE:**

1580

Il fixe pas d'objectifs, non. Il y a pas d'objectifs, et je pense que ce que la politique voulait laisser voir, c'était de laisser justement les marchés, les forces de marché faire leur effet.

1585

Et ce qu'on se rend compte, ça semble pas si mal que ça, parce que je suis relativement de près les dossiers de Gaz Métropolitain à la Régie et ces choses-là, et on se rend compte qu'au cours des dernières années, cette entreprise-là, tout comme Gazifère, l'autre distributeur québécois dans l'Outaouais, prennent un certain marché dans le domaine de la chauffe.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1590

Il y a une progression?

**PAR M. GILLES BOULIANE:**

1595

Il y a une progression, effectivement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Leclerc de Gaz Métropolitain, est-ce qu'effectivement, il y a une croissance de la consommation de gaz naturel pour fins de chauffe?

1600

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

1605

Pour fins de chauffe, oui effectivement, il y a une augmentation, et surtout du côté des résidences, des nouvelles maisons en fait. Mais actuellement, le gaz naturel occupe ou répond en fait à dix-sept pour cent (17 %) de la demande énergétique du Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

De la demande énergétique totale?

1610 **PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

Total.

1615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Mais c'est toujours pour fins de chauffe ou à d'autres fins aussi?

1620 **PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

Non, il y a beaucoup d'autres applications évidemment, je pourrais vous sortir les statistiques, mais dix-sept pour cent (17 %) au total.

1625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci. Nous avons également l'Agence de l'efficacité énergétique qui est avec nous, je vous inviterais à vous approcher.

Je m'excuse, je n'ai pas pris en note votre nom, alors peut-être le préciser!

1630 **PAR M. ALAIN DANEAU:**

Oui madame la Présidente. Alain Daneau, secrétaire de l'Agence de l'efficacité énergétique.

1635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonjour.

1640 **PAR M. ALAIN DANEAU:**

Bonjour.

1645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors ce que la Commission aimerait savoir, c'est comment a évolué, depuis 1990, l'effort en efficacité énergétique au Québec.

1650 **PAR M. ALAIN DANEAU:**

En fait, ce que je peux vous parler, c'est de l'Agence d'efficacité énergétique qui a été créée en 97.

1655 L'Agence est une personne morale, donc elle a sa personnalité juridique, un peu comme Hydro-Québec, la Régie de l'énergie et toutes les entreprises, et donc elle a été créée suite au débat public de l'énergie et à la Politique énergétique où les intervenants disaient que l'efficacité énergétique, il y a lieu de faire davantage d'efforts dans ce domaine et que c'était un des meilleurs moyens de concilier économie et environnement.

1660 Donc je vais vous présenter sommairement l'Agence, en vous rappelant d'abord que le gouvernement avait quand même créé en 1977 le Bureau des économies de l'énergie qui est devenu une direction du ministère des Ressources naturelles. Mais en 97, pour un peu témoigner de l'accent accru qu'on voulait mettre sur l'efficacité énergétique, on a créé une personne distincte morale.

1665 Donc la loi a été adoptée en juin 97 à l'Assemblée nationale à l'unanimité. L'Agence est gérée et dirigée par un conseil d'administration de onze (11) membres qui regroupe des gens des milieux intéressés, c'est-à-dire les distributeurs d'énergie comme Hydro-Québec, Gaz Métropolitain, Ultramar; il y a des gens de l'Association des ingénieurs-conseils, l'Association québécoise de maîtrise de l'énergie, Mégawatt, etc., etc.

1670 Donc ce qu'on constate aujourd'hui en 2003, c'est que l'intérêt du public et des entreprises pour l'efficacité énergétique est encore plus fort qu'en 97, à cause de l'enjeu des changements climatiques. Et comme vous savez l'efficacité énergétique, bon, c'est un moyen de développement économique, c'est des investissements rentables, mais c'est aussi le moyen privilégié au Canada et à travers le monde pour réduire les gaz à effet de serre, parce que c'est une mesure qui se rentabilise d'elle-même.

1680 Quel est le rôle de l'Agence? Alors l'Agence, sa valeur ajoutée, c'est la concertation et l'effet multiplicateur d'un vaste réseau de partenaires comme en témoigne notre conseil d'administration. Et d'ailleurs, il y avait une étude récente de l'Association américaine de l'efficacité énergétique qui disait que le succès dans l'efficacité énergétique, c'est le partenariat, c'est quelque chose qui doit se faire en partenariat.

1685 Alors à l'Agence, on a un plan de développement, on a quatre (4) orientations, les deux (2) premières, ça concerne le développement économique et en particulier le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique. Dans notre plan de développement, on a une cinquantaine d'actions, je vais vous le présenter très très sommairement.

1690 Mais d'abord nos clientèles, on a une clientèle très large: le grand public, c'est-à-dire les propriétaires et les locataires d'immeubles, les professeurs, les jeunes scolaires à tous les niveaux, j'allais dire de la garderie, mais c'est effectivement le cas! Parce que la semaine dernière, le ministre a lancé "Le Défi de l'heure, l'éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie" qui s'adresse aux jeunes de garderie à sixième année, concernant l'efficacité énergétique.

1695           Donc le grand public, une clientèle commerciale, les gens qui ont des commerces, les PME, industriels, les industries grandes consommatrices d'énergie. Dans le milieu institutionnel, c'est un secteur privilégié d'intervention, les hôpitaux, les écoles, les municipalités. Et le transport, donc les conducteurs de véhicules.

1700           Pour vous présenter très sommairement l'offre de produits et services de l'Agence, on a un large éventail d'interventions qu'on a classées selon l'impact sur l'économie d'énergie, donc d'un impact diffus sur l'économie d'énergie à un impact très concret.

1705           L'impact diffus, c'est par des mesures de sensibilisation. Par exemple l'Agence organise depuis cinq (5) ans une semaine de l'efficacité énergétique qui a lieu la première semaine de novembre. Cette année, cette semaine-là était organisée avec les autres partenaires que sont Hydro-Québec, les Chambres de commerce, Gaz Métro, l'Office de l'efficacité énergétique du gouvernement du Canada. Donc c'est des mesures, il y a un guide qui a été publié dans plusieurs quotidiens du Québec à six cent cinquante mille (650 000) exemplaires, qui vise à  
1710 donner des trucs au grand public sur les moyens d'économiser l'énergie.

Bon, il y a une foule d'interventions dans les écoles.

1715           Au niveau de la sensibilisation aussi, on intervient au niveau international de façon très modeste pour favoriser l'exportation du savoir-faire québécois. Actuellement, on a un projet en Tunisie, l'Agence a été mandatée par l'Agence canadienne de développement international pour développer une stratégie de réduction des gaz à effet de serre en Tunisie. Donc on fait ça avec des consultants canadiens, québécois.

1720           Donc ça, c'est la sensibilisation à un niveau plus concret mais quand même assez diffus. Aussi d'impact sur l'économie d'énergie, c'est au niveau des mesures de R & D, démonstrations. Donc l'Agence appuie avec d'autres partenaires des entreprises qui ont des projets qui permettent de promouvoir l'économie d'énergie.

1725           Par exemple, il y a une firme de l'Estrie, Nova Énerstat qui a développé le concept Nova CAB qui permet aux camions-remorques donc aux gens qui conduisent les camions-remorques, de rester dans leurs camions la nuit s'ils veulent dormir, sans faire tourner le moteur constamment. Et ce concept-là qui a été développé avec l'appui de l'Agence a connu un succès important récemment quand l'entreprise a eu un contrat de plusieurs centaines de cabines Nova  
1730 CAB de la firme Detroit Diesel Corporation.

Donc le projet de démonstration en lui-même souvent génère des petites économies d'énergie, mais quand il est réussi, il est reproduit à grande échelle, donc ça fait du concret.

1735           Notre troisième catégorie d'intervention, c'est ce qu'on appelle l'incitation à la mise en œuvre. Donc là, c'est des choses dont on peut quantifier l'impact en économie d'énergie. Là-dedans, on a quelques exemples que je peux vous donner.

1740 Comme par exemple l'inspection énergétique. Donc l'Agence offre un service  
d'inspection énergétique résidentiel; les gens appellent et puis c'est un service qui coûte trois  
cents dollars (300 \$) dont cent cinquante (150 \$) est payé par le client et il y a quelqu'un qui va  
visiter une maison, ça dure deux heures et demie (2 ½) environ. Il fait des tests d'infiltrométrie et  
puis remet un rapport à la personne et des mesures d'économie d'énergie peuvent être  
implantées suite à ça.

1745 Il y a la même chose au niveau des ménages à budget modeste, ce programme-là est  
gratuit. C'est un peu le même principe. Il y a le concept NovoClimat, au Canada on l'appelle  
R2000, donc l'Agence fait la formation d'entrepreneurs en construction, et pour favoriser  
l'utilisation de standards plus élevés dans la construction de résidences neuves.

1750 Et au niveau institutionnel, l'Agence donc au niveau des hôpitaux, des écoles, des  
municipalités, l'Agence subventionne une partie des études de faisabilité. Donc par exemple  
avec la Ville de Lévis, récemment il y a eu une entente entre l'Agence et la Ville de Lévis et une  
firme de service énergétique.

1755 Donc l'Agence a financé l'étude de faisabilité et suite à cette étude-là, la Ville de Lévis a  
signé un contrat avec une firme qui va financer cent pour cent (100 %) des investissements en  
efficacité énergétique, et ces investissements-là vont être dans le fond payés par les économies  
d'énergie.

1760 Et finalement, notre quatrième et dernier module d'intervention, c'est au niveau du cadre  
réglementaire. Donc là, c'est très concret. C'est que l'Agence peut suggérer au gouvernement  
de changer un règlement et dire dorénavant, quand on construit une maison, bien, la norme, c'est  
pas X, c'est Y. Alors là, ça se mesure très directement en termes d'économie d'énergie.

1765 Des fois, ça peut être autre chose qu'un règlement; comme actuellement, on travaille sur  
une directive sur le parc gouvernemental de véhicules, donc pour accroître de vingt pour cent  
(20 %) sur un certain horizon, avec d'autres ministères, la consommation d'énergie.

1770 J'avais emmené, on m'avait parlé d'un petit bilan, l'Agence a publié au début de cette  
année un bilan après ses cinq (5) ans d'exercice qui est disponible sur le site Internet de l'Agence  
qui est aee.gouv.qc.ca. J'ai fait une petite mise à jour d'une feuille que je vais laisser en avant et  
je vais vous la présenter très sommairement!

1775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1780 Monsieur Daneau, donc l'Agence n'a pas dans le rôle qu'elle a à jouer de rôle conseil  
auprès du gouvernement pour déterminer des objectifs d'économie d'énergie ou d'efficacité  
énergétique?

**PAR M. ALAIN DANEAU:**

1785 Dans la loi constitutive de l'Agence, l'Agence a un rôle de conseil auprès du gouvernement en effet, mais il n'y a pas actuellement une orientation d'avoir une cible quantitative.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1790 Le seul rôle conseil que vous jouez à l'heure actuelle, c'est celui de proposer des modifications réglementaires, mais vous n'avez pas, en tout cas dans ce que vous avez mentionné, de rôle à jouer quant à la détermination d'objectifs à atteindre au Québec par exemple en matière d'efficacité énergétique?

1795 **PAR M. ALAIN DANEAU:**

Effectivement, on fixe dans le plan de développement triennal de l'Agence des cibles pour l'Agence, mais que l'Agence réalise avec ses partenaires qui sont les distributeurs.

1800 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Monsieur Carbonneau, qui fixe de tels objectifs?

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

1805 Les objectifs d'efficacité énergétique, bon, en ce qui concerne l'électricité, à l'intérieur du Plan stratégique d'Hydro-Québec, donc Hydro-Québec soumet au gouvernement, aux deux (2) ans, ses orientations et ses stratégies et fait état donc d'un programme ou enfin de certaines orientations, certains objectifs qu'elle veut atteindre, regarde l'efficacité énergétique, et donc ces orientations-là font l'objet de discussions en commission parlementaire.

1810 Et comme on l'a vu, il y a deux (2) ans, les objectifs qui ont été soumis par Hydro-Québec ont été à la demande du gouvernement pour l'acceptation du Plan stratégique, ont été rehaussés, presque doublés en fait. Donc les grandes orientations...

1815 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais est-ce qu'elles se limitent, ces recommandations-là se limitent seulement au secteur de l'hydroélectricité ou d'Hydro-Québec producteur d'énergie électrique?

1820 Est-ce que vous fixez des objectifs comme ça pour d'autres secteurs, d'autres filières de production énergétique?

1825 Y en a-t-il pour le gaz naturel, y en a-t-il pour le pétrole, y en a-t-il pour le transport en commun?

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

1830 Je sais par ailleurs que, tout comme Hydro-Québec, l'industrie de la distribution du gaz naturel au Québec est soumise à la réglementation de la Régie de l'énergie, et je présume que si la Régie de l'énergie examine cet aspect-là dans le domaine de l'électricité, elle peut le faire dans le domaine du gaz.

1835 Maintenant, le fait-elle ou non, ça, je pourrais pas fournir de réponse relativement à ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Leclerc de Gaz Métropolitain, vous pourriez nous éclairer là-dessus?

1840 **PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

Oui, en fait ça va me faire plaisir. Gaz Métro fait beaucoup en matière environnementale et on a une politique environnementale qui explicitement fait référence à l'efficacité énergétique. Donc on parle d'efficacité énergétique et déplacement d'énergie plus polluante.

1845 On favorise le développement et l'utilisation de technologies à efficacité énergétique optimale. On communique avec les consommateurs toute l'information requise pour favoriser une utilisation efficace du gaz naturel. Et on encourage et on contribue à la recherche visant à enrichir les connaissances sur le gaz naturel, ses applications et ses impacts environnementaux.

1850 Donc on a un centre de technologie gazière aussi qui développe des outils, des équipements à la fine pointe en matière d'efficacité énergétique. Ça, c'est un volet.

1855 L'autre volet ensuite, Gaz Métro est la première grande entreprise énergétique québécoise à avoir développé et déposé auprès de la Régie un plan global en efficacité énergétique, et ce plan global là date, donc la première bouture, de l'automne 2000, je crois, et j'ai des chiffres, en fait, pour vous, pour vous parler de bilan.

1860 Depuis le premier plan global de Gaz Métro en 2000, on a plus de dix-sept mille (17 000) clients résidentiels et plus de huit cents (800) clients affaires dont quarante (40) clients grandes entreprises qui se sont prévalus des différents programmes.

1865 Depuis la mise en place du premier plan global en efficacité énergétique, les programmes ont généré des économies d'énergie correspondant à plus de vingt-six millions de mètres cubes (26 M m<sup>3</sup>) de gaz naturel. Ces réductions représentent en GES plus de cinquante mille tonnes (50 000 t) équivalent de CO<sub>2</sub>, et pour le plan triennal 2003-2006, on prévoit des économies

d'énergie équivalant à une réduction d'émissions de neuf cent vingt et un mille neuf cent vingt-trois tonnes (921 923 t) équivalent de CO<sub>2</sub> pendant la durée de vie utile des mesures des équipements qui sont mis en place. C'est un aperçu.

1870

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quelles sont les obligations que vous avez à relever au regard de la Régie de l'énergie? Vous devez vous présenter devant eux pour quelle raison?

1875

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

En fait, il y a plusieurs volets, pour la tarification, faire approuver nos projets. Je saurais pas vous dire en matière d'efficacité énergétique, je pense qu'on a des cibles à atteindre, mais je pourrais vous revenir avec plus de détails.

1880

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Journault.

1885

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Ma question s'adresse à la fois au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et à l'Agence de l'efficacité énergétique.

1890

Est-ce que dans vos rapports annuels de gestion, vous faites référence ou vous indiquez de quelle façon le Québec atteint ou n'atteint pas ses objectifs ou quelle est sa progression en matière d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie? Est-ce qu'on a une information globale à cet effet?

1895

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Je vais devoir vérifier, madame, quel traitement on fait à cette question-là, quel suivi on fait de la situation des progrès qui peuvent être accomplis au plan de l'efficacité énergétique au Québec.

1900

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

1905

**PAR M. ALAIN DANEAU:**

Au Canada, l'Office de l'efficacité énergétique publie à chaque année un bilan des résultats atteints en efficacité énergétique. Donc c'est que pour une analyse statistique, on dit: la



1910 consommation d'énergie a augmenté de tant et on essaie d'expliquer cette augmentation-là par différents facteurs dont l'activité économique, des changements structurels dans l'activité économique, les changements de température et aussi l'efficacité énergétique.

1915 Donc c'est des données canadiennes. Nous, à l'Agence, on a donné un contrat à l'Université Laval, la Chaire en économie de l'énergie électrique de développer la même approche pour le Québec, et on a des données qu'on vient de recevoir, mais c'est pour la décennie quatre-vingt-dix. Donc ça donne une évolution de l'efficacité énergétique, c'est des mesures macroglobales, si on veut.

1920 Mais à ma connaissance, l'approche au Québec, c'est pas tellement d'avoir un objectif global, c'est plutôt de partir de mesures concrètes puis d'essayer de faire avancer les choses. Alors nous à l'Agence, on a des programmes, Hydro-Québec et Gaz Métro doivent soumettre à la Régie un plan lorsqu'ils déposent leurs plans d'approvisionnement; donc quand ils déposent leurs plans d'approvisionnement, ils doivent avoir un volet efficacité énergétique, en tout cas qui tient  
1925 compte de l'efficacité énergétique.

Et puis évidemment, le gouvernement du Canada aussi intervient avec l'Office, et compte tenu de la signature du Protocole de Kyoto et des sommes, comme vous savez, assez impressionnantes qui vont être dégagées pour promouvoir l'efficacité énergétique.

1930 Mais c'est ça, à ma connaissance, il y a pas d'objectif global de dire, au Québec, on devrait avoir tant pour l'année prochaine.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1935 C'est donc laissé au volontariat des entreprises productrices d'énergie qu'est l'efficacité énergétique, est-ce qu'on doit conclure ça, à l'exception d'Hydro-Québec et Gaz Métro?

**PAR M. ALAIN DANEAU:**

1940 Au volontariat aussi surtout des individus et des entreprises.

Comme nous à l'Agence, dans le bilan, on dit que quand l'Agence, dans ses mesures, bien, on peut quantifier l'impact, quand l'Agence met un dollar (1 \$), les clients et les partenaires  
1945 mettent sept dollars (7 \$); dans le sept dollars (7 \$) il y en a un (1 \$) qui vient des partenaires comme Hydro, Gaz Métro, l'Office, bien, le six dollars (6 \$), l'essentiel, c'est des clients, donc c'est le propriétaire d'un immeuble, c'est le propriétaire d'une entreprise qui investit dans son bâtiment ou dans sa flotte de camions.

1950 Mais l'efficacité énergétique, c'est le fruit de toute la population dans le fond.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

L'étude de l'Université Laval, serait-il possible qu'elle soit déposée à la Commission?

1955

**PAR M. ALAIN DANEAU:**

Oui, il y a pas de problème.

1960

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1965

---

**JOHN BURCOMBE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur John Burcombe s'il vous plaît. Rebonjour.

1970

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bonjour. Peut-être qu'il y aura d'autres personnes pour demander des questions ce soir, mais entre temps, je vais peut-être revenir sur quelque chose qui vient de nous être dit pour nous informer, l'efficacité énergétique!

1975

Premièrement, juste un petit point, le projet de Boralex à l'usine de Cascades à Kingsey Falls que monsieur Carbonneau a mentionné, est-ce qu'il serait possible de connaître l'efficacité de ce projet? Parce que je crois que c'est un projet de cycle simple plutôt que de cycle combiné, qui a été fait expressément pour alimenter l'usine en vapeur.

1980

Alors est-ce qu'on aurait un chiffre pour son efficacité, pour indiquer qu'est-ce qui est possible?

1985

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Gagnon.

1990

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

C'est un dossier qui a été traité effectivement à la Direction des évaluations environnementales. Ce serait possible peut-être d'avoir l'information, mais je l'ai pas présentement.

1995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais ce serait possible de l'obtenir et de revenir?

2000 **PAR Mme DIANE GAGNON:**

À partir de l'étude d'impact, mais je ne peux pas donner, je n'ai pas de données d'efficacité sur les données d'exploitation de l'usine. Mais je peux retracer probablement des données théoriques qui figurent à l'étude d'impact.

2005 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va monsieur Burcombe?

2010 **PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Madame la Présidente, est-ce que je peux intervenir à ce moment-ci?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2015 Certainement monsieur Carbonneau.

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

2020 Pour corriger une erreur que, je remercie monsieur Burcombe de l'avoir relevée, effectivement, le projet de Kingsey Falls, je crois, est une simple centrale thermique, ce n'est pas une centrale de cogénération. Je l'ai mentionnée simplement comme centrale existante produisant de l'électricité, et probablement que ma langue m'a fourchu quand j'ai parlé de cogénération en relation avec ce projet-là.

2025 Et étant donné que c'est une simple centrale de production d'électricité, je présume que son efficacité est relativement faible, de l'ordre de trente pour cent (30 %).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2030 Ce qui nous sera confirmé par madame Gagnon. Monsieur Burcombe!

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2035 C'était pas ma compréhension, là, franchement. Madame la Présidente, ce projet était vraiment un projet de cogénération, et ce que je dis, c'est que c'est un cycle simple, ça veut dire qu'il y a seulement une turbine à gaz, il y a pas de turbine à vapeur. Toute la vapeur est utilisée par l'usine, ce qui devrait en faire un projet très efficace.

Alors c'est pourquoi je demande de l'information.

2040 Alors pour revenir aussi sur la présentation possible d'Hydro-Québec, le tableau dans le Plan stratégique, le tableau de la page 47 n'a pas beaucoup d'information. J'espérais qu'on pourrait peut-être nous fournir une ventilation plus fine pour chacune des années, plutôt que simplement pour 2003 à 2008.

2045 Est-ce qu'on pourrait avoir l'information pour 2004-5-6-7, parce que ça, c'est selon Hydro-Québec Distribution, il y a des années critiques, alors c'est quoi la production qui sera disponible dans ces années-là?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2050

Madame Racine.

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

2055 Peut-être un élément d'information qui peut aider un peu, c'est parce qu'étant donné que je représente Hydro-Québec Distribution, puis le contexte dans lequel on est ici aujourd'hui pour TransCanada Energy, ce que je peux ajouter comme information, c'est que dans le cadre de l'appel d'offres de 2002 duquel ce projet de TransCanada ressort, le producteur Hydro-Québec avait soumissionné pour huit cents mégawatts (800 MW) Il y en a six cents (600 MW) qui ont été  
2060 retenus par contrat.

Alors ça donne une idée d'une marge, en tout cas que moi je déduis, que le producteur avait au-delà de ce qu'il a déjà signé avec nous, qui est au-delà du cent soixante-cinq  
2065 térawattheures (165 TW/h) qu'il doit garantir également.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais ce que cherche à avoir monsieur Burcombe, c'est la progression de la capacité de  
2070 production d'Hydro-Québec Production pour pouvoir mettre en relation l'information que vous nous avez donnée plus tôt et faire un rapprochement.

Alors est-ce que ce serait possible d'avoir, j'imagine que ça existe, moi, je l'ai déjà eu en audience publique, la projection année par année de la capacité de production?

2075 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Je peux tenter d'aller chercher ça en m'adressant au producteur. Le seul point que j'aimerais faire, c'est que j'ai de la difficulté à voir le lien avec la situation dans laquelle on se retrouve aujourd'hui. On cherche à répondre à des besoins de la charge québécoise, et la seule

2080 façon qu'on peut s'y prendre, dans le contexte législatif qui nous encadre, c'est par appels d'offres.

2085 Alors le producteur, je peux peut-être vous arriver avec les chiffres du producteur qui vont vous donner les térawattheures qu'il a de disponibles d'ici 2008 par exemple, mais ça ne change pas, je veux dire, c'est sa décision, au producteur, de participer à nos appels d'offres et dans quelle ampleur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2090 On comprend bien ça, mais ce serait quand même intéressant d'avoir cette information, notamment parce qu'on voit que les chiffres changent beaucoup.

2095 Je comparais le suivi du Plan d'approvisionnement que vous avez fait la première année à celui de la deuxième année, et déjà dans la demande, il y a un écart de quatre virgule cinq térawattheures (4,5 TW/h), je pense, ou quatre virgule sept térawattheures (4,7 TW/h), je vous dis ça de mémoire, en 2011, quand on compare les deux (2) plans.

2100 Donc ce sont des données qui évoluent rapidement, et puis c'est donc quand même intéressant de contextualiser les choses et d'avoir ces informations. Même si je comprends très bien la dynamique, c'est quand même une information utile.

**PAR Mme SYLVIE RACINE:**

2105 D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et pertinente. Monsieur Burcombe.

2110 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2115 Oui. Étant donné qu'on a un représentant de l'Agence d'efficacité énergétique, j'aimerais peut-être demander c'est quoi leur appréciation de la raison pourquoi la demande est en augmentation, en croissance plus grande que prévue?

Est-ce qu'eux, ils ont des indications, des raisons pourquoi on s'est trompé en fait, apparemment, alors c'est quoi la raison pour une augmentation plus grande que prévue selon l'Agence?

2120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

De la demande énergétique au Québec?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2125 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2130 Est-ce que vous avez une opinion à l'Agence là-dessus? Monsieur Daneau.

**PAR M. ALAIN DANEAU:**

2135 Non, bien en fait, l'Agence, comme j'ai expliqué tantôt, on a plus une approche micro, comme on dit, "bottom up", on est plutôt à l'échelle de réalisation de petits projets concrets qui génèrent des économies d'énergie plutôt qu'une vision d'ensemble.

2140 Mais je pense que comme économiste, moi, je suis économiste de formation, le Québec a connu en 2002 sa meilleure année depuis des lustres, c'est certain que ça l'a une incidence sur la demande d'énergie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc vous n'avez pas d'opinion comme telle?

2145 **PAR M. ALAIN DANEAU:**

Non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2150 Alors une dernière question! Parce qu'après, j'aimerais parler avec madame Leclerc de Gaz Métro.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2155 D'accord. Toujours sur l'Agence, le financement des travaux de l'Agence, c'est un montant qui est alloué du gouvernement, si je comprends bien, est-ce que l'Agence a examiné l'opportunité d'avoir un financement des redevances sur les ventes d'énergie?

2160 Est-ce qu'ils ont fait une étude, est-ce qu'il serait possible s'ils étaient garantis d'une certaine redevance plutôt que seulement un certain montant fixe ou variable du gouvernement?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2165 J'aimerais comprendre le rapport que vous faites avec le projet qui est à l'étude aujourd'hui?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2170 C'est qu'on parle d'efficacité énergétique afin d'assurer qu'il y aura un vrai souci pour l'efficacité énergétique où que quelqu'un vraiment s'occupe de ça. Je crois que le témoignage cet après-midi tend à indiquer qu'il n'y a pas beaucoup, tout le monde pense que quelqu'un d'autre s'occupe de l'efficacité: c'est pas à moi de faire, c'est à eux de le faire!

2175 Alors est-ce que l'Agence pourrait prendre une position plus active, plus proactive si elle avait un financement plus substantiel et fixe, pas au gré du gouvernement, qui viendrait en effet d'une redevance sur tous les fonds d'énergie, un certain pourcentage, on parle seulement peut-être de point deux (0,2 ¢/kWh), point trois sous par kilowattheure (0,3 ¢/kWh) pour l'électricité par exemple, mais ça donnerait beaucoup plus de marge de manœuvre pour l'Agence.

2180 Alors est-ce qu'ils ont pensé à cette possibilité et fait des pressions pour l'avoir?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2185 Monsieur Daneau.

**PAR M. ALAIN DANEAU:**

2190 Dans la loi constitutive de l'Agence, il y a un article qui prévoit que l'Agence peut se financer par des contributions des distributeurs d'énergie à être versées au ministre des Ressources naturelles. Mais en tout cas, en pratique, cet article-là n'a pas encore été appliqué.

2195 Par contre, au niveau du financement de l'Agence, ce que je peux dire, c'est que l'Agence, au début en 97, se finançait exclusivement par des crédits du gouvernement, environ cinq millions de dollars (5 M\$) par année, le budget de base. Et maintenant, avec le climat, dans le fond, favorable à l'efficacité énergétique, le budget de l'Agence qui est de dix millions de dollars (10 M\$) cette année est financé environ à cinquante pour cent (50 %) par le gouvernement et l'autre moitié par des partenaires que sont l'Office de l'efficacité énergétique du gouvernement du Canada, Hydro-Québec, et Gaz Métropolitain.

2200 C'est certain que ça peut paraître faible, mais j'aimerais vous préciser qu'il y a un Centre canadien en efficacité énergétique qui regroupe différents intervenants et qui publie, depuis quatre (4) ans, un bulletin – je vais vous dire, on est fier de notre bulletin – sur ce qui se fait au Canada en termes d'efficacité énergétique.

2205

Donc pour la dernière année, 2002, qui est paru cette année, on dit que le Québec est le leader, le chef de file au Canada en termes d'efficacité énergétique, avec le Yukon, pour la deuxième année consécutive. Donc on a une note de A, on est les premiers.

2210 Par contre, on avait une note de B moins il y a quatre (4) ans. Donc en tout cas, considéré du point de vue de ce centre-là, de cette agence, le Québec est vu comme une place – pas juste l'agence, mais l'ensemble, les distributeurs et aussi le cadre réglementaire qui incite les distributeurs à faire de l'efficacité énergétique – est vu comme un endroit favorable à l'efficacité énergétique au Canada.

2215

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2220 Donc pour répondre à la question de monsieur Burcombe, vous n'avez pas examiné la possibilité de récolter des redevances sur l'énergie produite pour obtenir du financement supplémentaire, afin d'accorder et de favoriser plus d'importance à l'efficacité énergétique?

**PAR M. ALAIN DANEAU:**

2225 Effectivement, il y a pas de règlement en vigueur à cet effet-là.

2225

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Madame Journault.

2230

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il y a quelque chose qui empêcherait l'Agence de fixer les objectifs globaux pour le Québec en matière d'efficacité énergétique?

2235

**PAR M. ALAIN DANEAU:**

Non, en théorie, en fait, ce serait au conseil d'administration à adopter cette approche-là.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2240

D'accord. Mais lorsqu'on se fixe des objectifs, il faut se donner aussi les moyens de voir si on les atteint, donc il faut avoir les outils, l'équipe qui va avec?

**PAR M. ALAIN DANEAU:**

2245

Mais en fait, pour revenir aussi sur le rôle de l'Agence, l'Agence est une entité juridique indépendante en quelque sorte qui relève du ministre, mais l'Agence ne peut pas en soi établir la politique du gouvernement. C'est au gouvernement à établir sa cible.



2250 Nous, on peut conseiller le gouvernement en termes d'efficacité énergétique, on peut pas décider pour le Québec.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2255 D'accord. Alors on se rapproche, là, c'est bien, on évolue!

Alors donc ce serait peut-être intéressant si on voit, on projette dans le futur, étant donné qu'on nous a dit tout à l'heure que la Politique énergétique du Québec, c'est quelque chose qui est en mouvance, on tente de l'améliorer constamment, on s'est pas donné nécessairement de façon globale d'orientations précises, d'objectifs en matière d'efficacité énergétique; on voit qu'Hydro-Québec s'en est donné, Gaz Métro s'en donne.

2265 Mais globalement, pour que le Québec ait justement un bulletin sans faute, continue d'être leader dans ce domaine-là, est-ce qu'on pourrait imaginer que la Politique énergétique du Québec pourrait voir un jour un nouveau chapitre apparaître et qu'on parle plus globalement d'efficacité énergétique? C'est une hypothèse!

Quelqu'un veut réagir?

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

2270 C'est certainement une suggestion intéressante qui sera évaluée dans le cadre d'une éventuelle nouvelle politique énergétique. Je pense que ces questions-là, ne serait-ce qu'en relation avec la lutte aux émissions aux gaz à effet de serre ont pris une nouvelle acuité, peut-être que le gouvernement, à ce moment-là, jugera qu'il est nécessaire d'aller plus loin.

2275 Mais pour l'instant, au ministère comme tel qui est normalement disons, qui initie les nouvelles politiques énergétiques, à ma connaissance, il y a donc aucune initiative disons qui va dans ce sens-là actuellement.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2285 Merci monsieur Burcombe

2290

## QUESTIONS PAR LA COMMISSION

### PAR LA PRÉSIDENTE:

2295

Madame Wilson, dans l'étude d'impact que vous avez déposée, j'en arrive à l'approvisionnement en gaz naturel, il est dit à la page 4-54, j'imagine que c'est le volume 1, dans ma cote à moi, c'est le PR-3.1, je crois que c'est le volume 1, il est dit que:

2300

"Le réseau gazier de la Société Gaz Métro dessert le parc industriel par une ligne haute pression de deux mille quatre cents kilopascals (2400 kPa) en provenance du pont Laviolette. La consommation actuelle est de l'ordre de trente mille mètres cubes à l'heure (30 000 m<sup>3</sup>/h) et la capacité résiduelle s'élève à environ dix mille mètres cubes à l'heure (10 000 m<sup>3</sup>/h)."

2305

Soit, si on fait un calcul grosso modo, ça donne à peu près quatre-vingt-huit millions de mètres cubes (88 M m<sup>3</sup>) par année. Vous avez besoin de neuf cent vingt millions de mètres cubes (920 M m<sup>3</sup>) par année pour alimenter votre usine, votre centrale.

2310

Alors qu'est-ce qui arrive si Gaz Métro ne peut pas vous alimenter en gaz naturel, vous donner cette capacité supplémentaire?

### PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

2315

Madame la Présidente, nos projets vraiment sont liés directement, nous, on a un échéancier très serré, on doit commencer l'été prochain pour être capable de répondre à la mise en service pour septembre 2006, et on connaît qu'il y a un lien avec le projet de Gaz Métropolitain pour la conduite qui va nous alimenter.

### PAR LA PRÉSIDENTE:

2320

Donc est-ce que votre décision, advenant le cas où le projet est autorisé, votre décision d'aller de l'avant se prendra au moment où vous aurez la garantie qu'un projet d'acheminement supplémentaire de gaz naturel va être autorisé ou si l'entreprise assume un risque?

2325

### PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

TransCanada assume le risque pour le projet, notre projet à nous, avec l'attente pour la livraison en gaz de Gaz Métro.

2330

### PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais allez-vous attendre qu'une décision soit rendue dans l'autre dossier ou si vous allez de l'avant quand même avec votre projet?

2335 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

On va de l'avant, parce qu'on a un échéancier très serré et il faut reconnaître qu'il y a une mise en service pour 2006. Alors on va de l'avant, on prend le risque pour notre projet.

2340 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2345 D'accord. Maintenant, du côté de Gaz Métropolitain, madame Leclerc, je crois que vous êtes en démarche à l'heure actuelle auprès du ministère de l'Environnement pour obtenir, et vous êtes inscrite dans la procédure d'évaluation environnementale, vous avez donc une étude d'impact qui est j'imagine assez avancée pour la construction d'une nouvelle conduite qu'on dit sous-fluviale.

2350 D'abord, je vous demanderais, est-ce qu'il serait possible que vous déposiez à la Commission le résumé de l'étude d'impact, parce qu'on veut pas entrer non plus dans l'analyse de ce projet-là, il y aura une autre procédure qui aura cours pour ce projet-là, mais simplement avoir certaines informations!

2355 Mais pourriez-vous nous décrire un peu le projet que vous devrez mettre de l'avant pour pouvoir satisfaire les besoins de TransCanada Energy, advenant le cas où cette entreprise obtient les autorisations requises?

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

2360 Oui, certainement. Alors actuellement, le parc est desservi par une conduite sous-fluviale qui passe donc sous le fleuve dans le secteur non loin du pont Laviolette. Comme vous l'avez mentionné tantôt, cette conduite-là sera pas à même d'acheminer les quantités nécessaires pour la centrale TransCanada Energy et donc on prévoit la construction d'une deuxième conduite.

2365 On avait des tracés, on a produit une étude d'impact effectivement. Actuellement, le tracé qui est retenu sur le site, en fait, avec un point de raccordement sur la conduite de TQM non loin de la 40 dans le bout de Champlain, conduite sous-fluviale de cinq (5 m) à dix mètres (10 m) à peu près en dessous du fleuve et qui viendrait directement dans le parc industriel.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2370 Est-ce que la capacité prévue est celle qui est nécessaire à alimenter ou si vous prévoyez le développement futur et vous avez une capacité plus élevée, là?

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

2375

On va prendre la peine, en fait, de se donner un petit peu de marge de manœuvre. On va combler les demandes de TCE mais aussi on aura une petite marge de manœuvre, donc une capacité résiduelle de l'ordre d'environ soixante-dix mille mètres cubes-heure (70 000 m<sup>3</sup>/h).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2380

Soixante-dix mille mètres cubes (70 000 m<sup>3</sup>/h), ça veut dire que c'est à peu près un milliard de mètres cubes (1 G m<sup>3</sup>), votre projet, neuf cent vingt millions (920 M m<sup>3</sup>)?

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

2385

Non, un peu plus. Un peu plus. Je vais demander à Robert Rousseau de me donner un petit coup de pouce avec les chiffres, les détails exacts, là!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2390

Oui, s'il vous plaît.

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2395

Bonjour, Robert Rousseau de Gaz Métropolitain. La question était la consommation, le besoin d'énergie de l'usine, on parlait tantôt de neuf cent vingt millions de mètres cubes (920 M m<sup>3</sup>), ça, c'est annuel. Lorsqu'on parle d'une capacité de réseau, on parle en mètres cubes-heure. Donc il faut pas additionner les deux (2), là.

2400

C'est que le nouveau réseau qu'on va construire a un diamètre de cinq cent huit millimètres (508 mm), vingt pouces (20 po), a une capacité d'environ cent soixante-quinze mille mètres cubes-heure (175 000 m<sup>3</sup>/h). Donc l'usine va en consommer cent vingt et un (121 000 m<sup>3</sup>/h) à peu près maximum, ce qui donne un résiduel de cinquante-cinq mille mètres cubes-heure (55 000 m<sup>3</sup>/h).

2405

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2410

Parfait, merci. Juste une information! Quel pourcentage représente ce projet-là par rapport à l'ensemble de la consommation québécoise de gaz naturel?

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

2415

La consommation actuelle de gaz naturel au Québec est de cent quatre-vingt-quinze virgule trois milliards de pieds cubes (195,3 G pi<sup>3</sup>), soit cinq virgule cinquante-trois milliards de mètres cubes (5,53 G m<sup>3</sup>), et le projet dont on parle actuellement, c'est...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est à peu près vingt pour cent (20 %)?

2420

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

Un peu moins, quinze-seize (15 %-16 %).

2425

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, merci. Ça va, je vous remercie!

Est-ce que nous avons d'autres citoyens d'inscrits au registre? Non.

2430

Alors nous allons ajourner maintenant, nous allons reprendre nos travaux ce soir à dix-neuf heures (19 h).

Ce soir, nous traiterons plutôt des risques technologiques ainsi que des gaz à effet de serre. Alors si jamais parmi nos personnes-ressources, il y avait des personnes qui étaient ici cet après-midi, par exemple l'Agence d'efficacité énergétique ou Hydro-Québec Distribution, si vous avez d'autres engagements ce soir, je peux vous libérer, d'accord! Ainsi que Gaz Métro. Si jamais vous voulez vous libérer pour ce soir, vous pouvez le faire, d'accord!

2435

Alors donc je vous donne rendez-vous ce soir à dix-neuf heures (19 h).

2440

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 NOVEMBRE 2003 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2445

---

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2450

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.